



marque déposée

Le Calligraphe

cahier

école

classe

nom



N° 104

Des Origines

Les origines du Village de Rignat se perdent dans la nuit des temps. L'abandon des découvertes effectuées dans la Vallée du Suran et le Roumont (Nobles, Remasse, Epteauville) laissent supposer que les hommes préhistoriques avaient pour centre le territoire de la commune actuelle. Mais en 1970, une découverte vint confirmer et surprendre, puisque quelques silex taillés furent recueillis dans le bois du Verdun, aux abords immédiats de l'ancienne route de Gravèlles à Momans. Malheureusement, ils se trouvaient en surface et l'absence de stratigraphie rend presque impossible leur datation. Cependant, la morphologie de ces silex permet de les rattacher à la fin du paléolithique supérieur, soit à une période de la préhistoire située entre alentours de 10000 ans avant notre ère.

Ces plus typiques de ces objets sont deux grattons carénés, ainsi qu'un autre gratton sur éclat mince.

Parmi les autres pièces figure aussi un nucléus qui semble être l'ébauche d'un gratton caréné. Ces outils sont sans doute les restes d'un établissement temporaire de chasseurs car il n'existe pas d'abri dans les alentours immédiats de ce site et la présence d'éclats de taille et de nucléus laisse supposer qu'ils furent exécutés à l'endroit où ils furent trouvés.

En 1974 on recueillit un autre silex, au Village même, qui atteste la présence de l'homme

L'époque Gallo-romaine et le site du Village

L'époque gallo-romaine et le haut moyen âge, pourtant habités plus rapprochés de nous dans le temps, n'ont pas laissé de traces. Cependant les anciens rapportent qu'en minant les vignes, les outils ont rencontré en divers endroits des tombes dont l'une, dans le Vallon de la Côte, était recouverte d'une dalle et contenait un squelette bien conservé. Malheureusement ces découvertes sont anciennes et la conservation des vases en matériaux ne permettrait pas de les reconnaître.

Si ces époques n'ont pas laissé de traces, elles furent pourtant les témoins de la naissance du

Village car le nom même de Rignat (Rignacus) semble remonter à l'époque gallo-romaine.

Le site était particulièrement bien choisi - situé au débouché de plusieurs combes abrités dans la chaîne du Revermont, l'endroit était fréquenté. Par là, on pouvait passer aisément de la vallée du Suran à la plaine de la Bresse. Par la combe du Puits de la Buse et la combe du Sorbier, on gagnait Gravilles et Saint-Martin du Mont. Par la combe de Rossat, on rejoignait Jouxmans et la source de la Ressource. Enfin, la combe de la Côte, elle-même formée, débouchant un écoulement que porta l'ancien pont d'Orn à Eufrenat. Une autre récente le chemin de Pont d'Orn à Eufrenat. Une autre raison, elle aussi déterminante dans le choix de ce site, fut la présence d'un pont d'eau. Placée au point de jonction des combes, une petite source intarissable donnait naissance à un ruisseau "le Gabot" qui s'écoulait paisiblement dans la plaine de Moissons. Vers 1807, le propriétaire du chemin permit à la commune d'y faire un puits et d'y édifier un lavoir. Vers 1880, on créa une petite source pour la conduire au Banc de Obier et alimenter une fontaine qui a été déposée depuis peu. Un autre puits vint aussi lavoiser la naissance du Village. La présence d'une bonne source à bâtir et de petites très étendues qui fournissaient en abondance le bois de construction et de chauffage.

Les premières sources

Rignat n'apparaît dans les sources qu'en 1160 date à laquelle l'écheviquier de Lyon Humbaud, acheta le droit de présentation à la cure. On ne sait qui était le vendeur. S'agissait-il de l'abbaye de Saint-Blaise, déjà largement propriétaire dans la vallée du Suran, celle de Nantua, ou bien encore de la famille de Buone, qui posséda jusqu'en 1810 une partie des dunes du Village? Cette date l'église de Rignat n'était, semble-t-il, qu'une chapelle annexe de l'église de Mognat, ce qui tendrait à prouver que l'évangélisation de la Vallée du Suran s'est faite par le nord et que des moines, résidant au hameau situé dit-on en face du Village de Chatillonnet, vinrent défricher, à l'écart du Suran la

plaine actuelle de Rignat et surtout les cotures ou ils débaptisent la culture de la vigne. Ce n'est qu'une supposition mais la présence des moines de Saint-Glaude à Diom et Ysseront, d'Ymbonay à Beyriest, Bevennes et Saint-Martin du Mont, de Saint-Léger à Taffort, étaye un peu cette hypothèse.

Les seigneurs et le château

Ce n'est que vers la fin du XIII^m siècle, que l'on voit mentionner pour la première fois un seigneur de Rignat: Guillaume Coei. Sa famille d'origine de Montfaucon, dut sa fortune à la protection des comtes de Savoie et fut installée dans la vallée du Suron en 1289 lorsque les terres de Coligny devinrent Savoyardes. Cette sorte de colonisation se fit alors de gens des anciens seigneurs locaux, en l'occurrence, la Rignat, des Buene.

~~La forme la plus répandue du nom est Coei,~~ qui quelquefois eut Coebi (Guichenon). Il semble bien que ce ne soit en fait que la traduction latine d'un nom français que l'on rencontre écrit sous les formes de Coei de la Queue (1).

Guillaume lui-même, vers 1303, était charolais de Saint-André, très vieux château, autrefois des Coligny et seigneur sur une butte dans un marais de Surdon (2). Son fils Pierre, remplit cette même charge vers 1310. Le fils de ce dernier, Raymond acheta la seigneurie de Châteauneuve à Pierre de Savoie en 1358 et fonda la branche des Coei-Châteauneuve qui tomba en quenouille à l'élection fin du XVI^m siècle.

La seigneurie de Rignat eut au lieu d'Ysseront, ceux qui eurent Jeanne de Parillon, fille d'une vieille famille d'Ysseront. Il fut seigneur de Rignat vers 1368. Il ne semble pas avoir mené grand train puisqu'en 1386, il fut contraint de vendre plusieurs rentes à ses cousins et à la famille de Savoie pour payer la dot de sa fille Jeanne. En 1391, il fut encore obligé de procéder à de nouvelles ventes. Ce décès finalement semble être allé de pair avec une certaine décadence après du Prince de Savoie, car la haute justice qu'il possédait sur le village lui fut retirée "propter abusum et morositatem".

suam": ce qui militait à voir peut être dans ce seigneur un personnage méchant et par conséquent dont la fortune serait allée, de ce fait, en déclinant. Parmi ses enfants, seule lui survécut sa fille Humilte qui épousa Etienne de Das et se dit de la seigneurie de Rignat au profit de son voisin Claude du Saise, le 24 Octobre 1462.

Ce nouveau seigneur, au contraire de son prédécesseur était un personnage considérable qui, par ses mérites et la bienveillance du Prince René VIII, quitta son humble seigneurie de Rivore pour accéder à une plus grande honneur. D'abord châtelain de Pont d'Abin vers 1403, il fut nommé en 1415 Gouverneur du Comté de Nice. Il était chevalier de l'Ordre de Saint-Maurice, Conseiller et Maître d'Hôtel du Prince et Lieutenant Général "deçà et delà la rivière d'Abin", Président de la Chambre des comptes, etc. En 1432, il effectua un pèlerinage en Terre Sainte et mourut vers 1443. Ses enfants et petits enfants profitaient de son renom.

Mais entre autres Prince son fils devint Abbé d'Embrun (1438-1455) et Hugues son petit-fils, fut chanoine Comte de Lyon, Commandeur de saint Antoine, et Abbé de Saint Rambert.

Claude eut pour successeurs dans la seigneurie de Rignat son fils Boniface, puis son petit-fils Jean qui vendit cette terre le 15 Mai 1475 à Jean du Saise son cousin ou peut-être son oncle. Ce Jean du Saise possédait en outre les seigneuries de Baudins et de Rivore; son corps reposait dans la chapelle des Baudins de Baud. Son fils et héritier, Claude, lui succéda et épousa Marie de Grandière, une Bourbonnaise, et alla résider sur les terres de sa femme.

Parmi ses enfants, on comptait surtout Antoine, l'écuyer commandeur, poète ami de Rabelais et l'un des principaux personnages politiques de Bourg-François, son autre fils, fut chanoine, comte de Lyon. L'aîné, Antoine François, hérita des seigneuries de Rivore et de Rignat et épousa en 1551, Claude de la Fin dont l'alliance contribua à enraciner encore plus profondément en Bourbonnais cette branche des du Saise. L'héritier Claude, suivit comme page le Duc d'Angoulême qu'il accompagna en Pologne et lorsque le Duc mourut Henri III, fut

promu gentilhomme de la Chambre du Roi puis
"Capitaine" de cinquante hommes d'arme de ses
ordonnances". L'implantation de la famille en Bour-
bonnais se consolida encore par le mariage de
Claude, avec Diane de Senest (28 juillet 1573), mariage
auquel la Reine Catherine de Medici veilla elle-même
avec un soin tout particulier. Claude triassa vers
1617 et, à sa mort, sa succession fut partagée entre ses
deux filles Simone et Jeanne. Cette dernière, qui
avait épousé en 1614 Eustache de Talam, marquis
de Chalmazel, connu aussi sous le nom de l'Hermitte
de la Fayde, hôte de la Seigneurie de Rignat
et la légua à sa fille unique Jeanne de Talam,
épouse d'Jouis le 17 novembre 1644. Jouis, marquis
de Coligny et d'Andelot. Devenue Marguerite Jeanne
n'eut que Jean de l'humble seigneurie de Rignat
que son grand oncle Claude de Saise avait acqui-
se plus tard deux siècles auparavant. Elle la vendit
donc en 1651 à Eustache de Charvay, de noblesse
de robe, qui jouissait alors de la charge de Prési-
dent au Présidial de Bourg.

Eustache de Charvay laissait à sa mort un fils
mineur, Charles François, auquel on donna pour tuteur
Jean Teyssé.

Celui-ci, profitant des dettes de son pupille, lui achè-
ta en 1668, la seigneurie de Rignat. Toutefois le
jeune homme réussit à obtenir une contre-lettre que

Jean Teyssé parvint à faire disparaître par la suite.

Il s'ensuivit un fâcheux procès qui permit à Charles
Charvay de réintégrer ses terres de Rive et de Rignat,
le 16 mars 1680. Entre temps, il avait accédé aux

charges de Conseiller du Roi, Président au Siège Prési-
dial de Bresse, suivant aussi les dignités de son

frère. À sa mort, son héritage passa à sa sœur
Virginie qui devint de ce fait, dame de Rignat.

Elle avait épousé le Président Viard, seigneur de Fimelle,
fils de l'homme qui donna son nom, d'après en
le "Pinel" au château de Rignat, ~~le 17 octobre 1712~~.

~~septième octobre~~ etc. Virginie mourut en 1712. Son
acte de sépulture est conservé dans les registres paroiss-
iaux de Rignat. L'an 1716 et le septième octobre, a
été inhumée par moy sous-signe, dans le chœur de
l'église de Rignat, dame Virginie de Charvay, dame

de Pimelle et du dit Rignat, laquelle mourut le
cinquième de ce mois à Rebonaz et c'est en présence de
M^{rs} le curé de Boaz et de M^{rs} le vicair de Moyriat, et
de M^{rs} Georges Faguet, le châtelain de Pont y. Parleher,
aprice, etc. S^{rs} sœur tombale se trouve maintenant
dressée contre le mur nord de la nef; elle est ornée
d'une belle couronne corallée et des armes de sa fa-
mille. On en lira le texte dans la description de
l'église. Le mort de Virginie, Rignat estut à
Aulus Alexandre Viard de Pimelle qui veuissa Anne Dorothee
Chambon (+ 1719) et laqua cette sœur et sa fille Marie
Paisille Virginie qui, lorsqu'elle eu 25 ans, en 1734, chassa.
Jacques Charles Clement Tormere. Rignat sembla, avoir savi
de dot et cette fois encore la petite sœur ne fut
pas de taille à intervenir son nouveau et grand se.
gnur qui la vendit dès 1737 à Zacharie Boisson du
Moyre. Mais, on ne s'ait pour quelle raison, Rignat
fut vendue peu apres, une deuxième fois à Claude Fran-
çois de la Vore (3) qui obtint satisfaction de cette vente
par don'toinette Paisille Virginie de Clement en 1761.
Un long et coûteux procès, opposa alors le nouvel acqui-
reur avec sœur du Moyre, jusqu'à ce que, finalement,
en 1765, un arrêt du Parlement de Dijon, eut mit fin
au litige au profit de Charbonnier de la Vore. Dès
lors celle-ci posséda Rignat en toute quiétude jusqu'à
sa mort survenue le 26 septembre 1772 à Bellaille-sur-
Saône. Il laissait pour héritier de cette partie de ses biens,
sa sœur, Marie Tourn de Belair. Mais, celle-ci se
dit de Rignat le 23 décembre 1776 au profit d'Aimé
Marie Michet de la Charmondière, ancien officier au
régiment de Bretagne. On a dit que la rebellion
mit fin à ses jours; en fait, il mourut le 6 décembre
1784 au château de Rignat, laissant 3 fils et 1
fille mineurs.

Son acte de sépulture a été conservé le voici !
"L'an 1784 et le sixième décembre, est décidé sur les
sept heures du soir, Messire Anne Michet de la
Charmondière, seigneur de Rignat, âgé d'environ cin-
quante deux ans, après avoir reçu sous ses sacre-
ments et le huit del même mois à été inhumé sous
la loge de l'église paroissiale du lieu, en présence
de S^{rs} Benoit Pion, bourgeois du même lieu, de
P^{rs} Bussy, François Nasoh, et Jean Bussy, sous

trois vignons de Rignat". Sa veuve, Jeanne Marie Boyat lui succéda jusqu'à la révolution.

Voilà donc résumée la longue suite des piteuses possessions de la seigneurie de Rignat. Au départ, on voit donc les familles Goei et Du Saix, nobles d'ice, jouissant de la protection savoyarde. Ensuite, à partir du XVII^{em} siècle, comme souvent en France à la même époque, des familles de la noblesse de robe leur succèdent jusqu'à la révolution avec, entre-temps, quelques tentatives d'achat par des bourgeois.

Bien souvent, les seigneurs ne résidaient pas dans leur château de Rignat et un fermier, généralement un bourgeois, administrait le domaine en leur absence, ainsi Philibert Bernard, bourgeois de Cuyrier, sous François duc de Savoie, et Jean Gys, bourgeois de ~~Ch~~ aussi, vers 1588. Cette absence chronique des seigneurs les rendait moins attachés à leur domaine et beaucoup peut-être les nombreuses ventes dont Rignat fut l'objet aux XVII^{em} et XVIII^{em} siècles. Par ailleurs les longues absences des seigneurs étaient mises à profit par les Rignats comme on peut le voir dans un document de 1766: "Plusieurs habitants se croient tout permis, ne craignant point d'envoyer journellement flâter leurs bestioles dans les vignes situées à Rignat et notamment dans celles appartenant au seigneur... Plusieurs habitants profitent de l'absence des seigneurs envoient journellement paître leurs bestiaux dans les jardins et autres dépendances du château de Rignat".

1) 1487, AD Côte d'Or, B 9091 et B 11174

2) Commune de Chevillon-sur-Ain.

3) L'archevêque Boisson n'avait peut-être pas payé son acquisition en 1787.

Le Château

Le château de Rignat, tel qu'il se présente actuellement est constitué de plusieurs corps de bâtiments d'époque différentes, la partie la plus ancienne, elle-même très remaniée au cours des siècles, surtout intérieurement, forme un quadrilatère massif flanqué de tours d'angles ronds, et flèches, construites sur un noyau central en brique, les pierres étant placées à peu près comme les marches d'un escalier à vis. Cette partie, qu'il est impossible de dater faute de documents remontant peut-être à l'époque de la fondation Coci en 1189, mais nous y voyons plus vraisemblablement l'œuvre de Claude du Salas qui aurait fait reconstruire le château en granit hâté, lorsqu'il l'acheta à Jeanette de Coci, donc vers 1432. Cela n'est bien sûr qu'une supposition, mais il est de fait que les croisées d'ogives de la partie basse appartiennent plus au XIV^e qu'au XIII^e siècle.

Avant la révolution, il y avait trois corps de bâtiments: le château proprement dit, avec ses quatre tours d'angle, un bâtiment à l'ouest et un autre au nord, tous trois séparés les uns des autres. Au XIX^e siècle, diverses adjonctions les regroupèrent en un ensemble hétéroclite auquel les restaurations actuelles redonnent peu à peu son cachet primitif.

Il n'existe pas de description ancienne de cet édifice et le seul texte qui fasse état de l'aménagement du château est l'inventaire après décès d'Albin Michet de la Chamondière dressé le 15 avril 1785.

On y voit mentionner que sur de chausse, deuse caves dont l'une communiquait à une cuisine. Du rez-de-chaussée, on montait par l'escalier encore en service actuellement, au premier étage où se trouvaient les appartements. On accédait d'abord à une chambre qui servait aussi de salle à manger (1), complétée par un petit office ou l'on rangeait la vaisselle. Au nord de cette chambre, une autre servait à la fois, semble-t-il, de chambre et de salon, munie de quelques placards muraux. Au deuxième étage, on trouvait une chambre au-dessus de la salle à manger et au nord une autre encore, presque vide de laquelle on passait, au nord-est dans une petite pièce abritant

les lits des domestiques, alors qu'au nord ouest, une autre pièce remplissait les archives. Le troisième étage, formait le grenier où l'on conservait du blé et une cage pour l'élevage des caillies. Ici dehors, dans les dépendances, on trouvait, entre autres choses, un pressoir et dans une remise, un carrosse et deux chaises. De l'étable vivaient quatre bœufs de labour et une vache blanche.

Le château, plus haut donc que maintenant, fut diminué d'un étage sous la révolution. Son propriétaire actuel Monsieur René Gomon, on vient de le voir, travaille à sa restauration tant intérieure qu'extérieure. Quelques pites données récemment laissent agréablement pressager de l'avenir.

Avant d'en terminer avec l'histoire des seigneurs et du château, citons un coup d'oeil sur les archives qui s'y trouvaient. Ce la fin du XVII^e siècle et qui ont malheureusement disparu.

La partie la plus importante des archives était constituée par près de 18 gros registres teniers, dont les plus anciens, remontant au XV^e, possédaient encore leurs couvertures de bois et de cuir.

Sur ces registres se trouvaient transcrites toutes les rentes dues par les habitants au seigneur, à cause des champs qu'ils cultivaient. Ces rentes, peu importantes, étaient le signe de la dépendance de l'habitant vis à vis du seigneur, ce qui explique que sous la révolution ces teniers furent brûlés dès que les paysans purent s'en saisir. Cette partie est regrettable car grâce à leur on pouvait connaître, pour Rignat, les noms des familles du village depuis 1450, les noms primitifs des lieux dits les cultures qui se pratiquaient, les réactifs et bien d'autres renseignements de haute valeur. Le registre de 1568 contenait toute cela, la liste des droits seigneuriaux des domaines de la seigneurie et la description de la terre de Rignat. 150 feutes accompagnaient ces registres et indiquaient les confins et les propriétés de chaque parcelle, un peu à la manière d'un cadastre moderne. De côté de ces teniers figuraient une vingtaine de parcellaires concernant surtout les différentes ventes dont la terre de Rignat fit l'objet depuis le XV^e jusqu'au XVIII^e siècle. L'un d'eux contenait une donation faite en 1341 par Henri de Buene à Guichard Barbat, d'une vigne

situé à Rignat au lieu dit Courtisane et d'un chapel propre de l'église de Rignat, touchant au emetiere, sous herve de la directe hommage, l'idilité et autres droits". Ce texte intéressant atteste l'existence, dès le XIV^e siècle, du nom de Courtisane qui désigne encore la quartier de Rignat situé à l'entrée du Vallon qui sépare l'église du château. Il montre aussi et surtout que les seigneurs de Buene possédaient des biens à Rignat, preuve que avant l'acquisition du Revermont par la maison de Savoie en 1189 et l'arrivée de la famille Goei, les Buene étaient seigneurs de Rignat (2). Ce fait trouve aussi confirmation dans le fait que les Buene possédaient une part de la dime jusqu'en 1240, date à laquelle ils s'en désaisissent au profit du Prieuré de Nantua.

Parmi les bulles actes figurait aussi un parchemin contenant "une transaction entre noble Jean du Beausy et Montoinette du Saix sa femme d'une part et Claude du Saix d'autre part, au sujet de la dot et autres portions de la dite Montoinette, lesquelles ont été reconnues Valour 4500 francs que Claude du Saix a reconnue devoir aux dits maries et pour se libérer de cette dette il leur cède le château, le chatellenie, les hommes et les redvances du château de Rignat". En fait il ne s'agissait que d'une avance provisionnelle jusqu'en 1544. Claude du Saix racheta Rignat à sa soeur.

Cette aliénation temporaire n'était pas connue par ailleurs. Enfin, en voyant encore dans les archives du château un traité passé entre les habitants de Gravilles et ceux de Rignat, par lequel les premiers s'engageaient à respecter les bornes et limites établies par les pères Valour qui délimitaient la justice de Rignat. Les habitants de Gravilles avaient en effet coutume jusqu'alors de faire justice leurs troupeaux sur les communaux de Rignat.

1/ Cette salle vient de retrouver, grâce à une habile restauration, toute son ampleur primitive.

2/ Les recherches entichées par le Centre Culturel confirment peut-être cette hypothèse.

L'Eglise et la Pénitence

L'wangélisation de cette partie du Roussimont eut lieu à une époque ancienne et le village de Rignat possédait très tôt une petite église ornée de celle de Moyriat, elle même située au Petit Moyriat. Il ne reste malheureusement plus aucune trace des premiers édifices qui se sont succédés depuis le haut moyen âge, et les fouilles pratiquées en 1967 sous l'autel n'eurent pas de résultats positifs. Cependant, une pièce de monnaie trouvée dans le semitiche confirme l'ancienneté du site. Il s'agit du premier denier frappé par les archevêques de Lyon. Et qui remonte aux environs de l'année 1180. Il présente à l'avers L G, abréviation de Lugdunum (Lyon) et au revers une croix; une inscription se développant sur les deux faces se lit PRIMA SEDES GALLIARUM (Premier siège des Gaulles).

L'église actuelle se compose de deux parties d'époques différentes: un chœur ancien et une nef qui ne date que du milieu du XIX^e siècle. Le clocher, accolé au flanc nord du chœur est lui aussi récent.

Le Chœur

De plan carré, le chœur est voûté sur croisée d'ogives dont les nervures retombent sur des culs-de-lampe sculptés, figurant à l'est du moins, des faces humaines. La clef de voûte représente une croix aux bras terminés par des chœurs, très en honneur à la fin du XV^e siècle. Le centre de cette croix est orné d'un monogramme I.H.S dont la diffusion fut très large dans l'christianité médiévale sous l'impulsion de Saint-Bernardin de Sienne au milieu du XV^e siècle. Chaque bras de la croix comporte un écusson peint aux armes de la famille Du Saix: écarté li d'or et de gueules.

Le Chœur est éclairé par une grande fenêtre gothique flamboyante à deux formes, ornée d'un réseau d'arcs enroulés à celui d'une fenêtre de l'église de Neuville/Don. Pour donner plus de lumière à l'église, on passa au XVIII^e siècle, deux grandes fenêtres dans les murs latéraux du chœur. L'une existe toujours, l'autre a été murée au XIX^e siècle, lors de la reconstruction du clocher. Les travaux de 1967 ont aussi dégagé une fenêtre très ancienne bouchée

par la suite lorsqu'on purgea celle qui se voit actuellement au-dessus. Elle est maintenant fermée d'un vitrail multi-couleur offert par un genouillère habitant du village. Toujours dans le mur sud on a retrouvé un joli lavabo gothique contemporain de la construction du chœur.

Le mur du fond possédait un sarcophage et un entablement de pierre destinés à recevoir des statues, des tableaux et des fleurs, malheureusement le tout fut martelé et ainsi pour passer les siècles au XIX^e siècle.

L'état ancien du chœur se trouve décrit dans un rapport d'expert de 1741:

"Le jeudi 30 mars 1741, sur les huit heures du matin, nous experts, sommes partis de notre logis de Bourg, pour nous rendre dans la paroisse de Rignat, distante de deux lieues et demie du dit Bourg, où, étant arrivés dedans l'église de Rignat, nous y aurions trouvé

M^r Romain Dumod, prieur et curé de la paroisse et de celle de Morynat son oncle, auquel nous aurions fait savoir le sujet de notre transport et, en sa présence, nous Cotton et Garnier, avons procédé à la visite et description du sanctuaire de la dite église, lequel est situé du côté du matin. Il prend ses jours du dit côté par un grand vitraux et par un autre petit du côté du vent, tous les deux. Parés et vitrés, n'y ayant que trois à quatre carreaux de rompus. Le dit sanctuaire est coiffé d'une partie de ténacité et autre partie en enduits de pierre de taille. Les deux qui ont l'air d'être repoussés et d'en fournir sept à huit (2). Le dit sanctuaire est voûté à croix d'ogives, les arêtes en pierre de taille. Le couvent partiel en pierre sur les pignons et le restant à thuyilles à crochets, lesquelles thuyilles sont presque toutes fusées étant de mauvaise qualité. Nous avons reconnu que le clocher n'est pas au dessus du sanctuaire (2)." Il n'existe pas de document se rapportant à la construction de ce chœur, aussi la datation est incertaine, cependant les murures, la nef de voûte, les arcs de la nef, la fin de l'église gothique, le lavabo, tout concourt à dater cette construction de la fin du XV^e siècle ou du début du XVI^e.

Les armoiries, qui ornent la nef de voûte, attestent en tout cas que cette construction fut l'œuvre des Ducs de Savoie, seigneur de Rignat. La ressemblance de

Chœur de Rignat avec celui de l'ancienne église Saint-Valentin de Hounmans est frappante, et porte à croire que cette dernière a servi de modèle aux constructeurs de Rignat jusqu'à dans les moindres détails. Seule la clef du portail diffère ainsi que les formes de la fenêtrage gothique dont M. le dessin accuse quelques décades de différence.

1) La contume d'intérior dans les églises entraînait un bouleversement chronologique dans le dallage des chœurs et des nefs.

2) Cette constatation avait son importance, car les réparations du clocher, étaient à la charge de l'Archidiocèse de des habitants suivant qu'il se trouvait sur le chœur ou sur la nef.

Les chapelles de l'ancienne église

Le plan de l'ancienne église montre trois chapelles qui il existait autrefois trois chapelles latérales. Une nord et s'ouvrant sur la nef, se trouvait la chapelle Saint-Sébastien. On ignore sa date de construction, mais on suppose qu'elle fut en grande partie refaite par les Boissons du Moyeu. Peut-être même n'en a-t-il à l'origine, qu'un autel adossé au mur nord de la nef. Les Boissons du Moyeu occupaient un manoir situé à l'implantement de la sacristie actuelle et pouvaient ainsi voir de chez eux leur chapelle selon un usage assez courant à l'époque. Saint-Sébastien, le patron de cette chapelle, était très en honneur au moyen âge. Lors des épidémies car on assimilait les fléaux qu'il se transparaissent à la peste envoyée comme des traits contre les hommes. Son culte fut éteint peu à peu au XV^e siècle par celui de Saint-Roch. Cette chapelle Saint-Sébastien déjà en très mauvais état en 1746, fut interdite au culte en 1781, tellement elle menaçait ruine. Il n'en reste plus de trace.

Sur le plan sud de la nef et près du chœur, s'ouvrait la chapelle Notre-Dame de l'Assomption et Saint-Vincent. Cette chapelle fut fondée par Pierre Bouvat, seigneur de Rignat dans son testament du 17 décembre 1537. Ce document important, qui a disparu sans doute sous la révolution,

se trouve citée dans un inventaire des archives de la cure, dressé en 1762 à la mort du Evêque Romain Dunod. La construction de cette chapelle eut lieu peu après 1537, puisque dès avant 1540 un curé y était déjà chargé d'un service. Le testament de Pierre Sobout devait servir à qui appartenirait cette chapelle et qui nommerait le curé qui la desservirait, quoiqu'il en soit elle était la propriété, dès la fin du XVI^e siècle, du Marquis de Montfouvent, co-seigneur de Bohas. Un petit domaine, comportant près d'un hectare de vigne, lui était affecté et assurait les ressources nécessaires à son entretien et à la rémunération de son desservant. Cette chapelle Notre Dame de Pitié fut détruite en partie à la révolution, lorsqu'on démôla le clocher, puis on la remit en état vers 1810. Un accident la laissa à moitié communicative avec le chœur et permettait de suivre les offices célébrés au grand autel. Elle existe encore en partie. La chapelle fut définitivement détruite lors de la reconstruction de la nef sous le second Empire. Il en reste quelques pierres gauloises et surtout la Pitié.

Contigüe à cette chapelle, mais plus bas dans la nef, se trouvait celle des Robines. Il n'en est pas fait mention dans la Visite de 1655 et elle n'apparaît qu'en 1744. Elle était ornée d'un tableau. Cette chapelle a disparu, comme les autres, lors de la reconstruction de la nef.

Les Cloches

Primitivement le clocher était situé, comme l'indique le plan, entre le chœur et la nef. Il fut démoli après l'arrêt d'oblité en date du 17 pluviôse An 11 de la République. Les traces de l'époque, montrant dans quel état d'esprit cette opération se fit: "Gonelle républicaine, disait-on à Bourg, ne doit plus être frappée par le son des cloches. Elles furent inventées par les prêtres pour étouffer le peuple et le disposer à l'esclavage..." Hâter! Vous Braves Républicains, de renverser vos cloches qui présentent toujours un point de ralliement à la superstition..." Ses Rignards étaient de braves républicains et ils renversèrent consciencieusement leur clocher! Cependant le calme revint et le temps des folies passa, il fallut consolider les ruines en attendant la reconstruction; cela se fit en l'an X. L'absence de cloches fut d'ailleurs

destruire pour bien des villages dont les populations, si elles ne pouvaient plus être ralliées pour pratiques des superstitions, ne le pouvaient pas davantage pour lutter contre les incendies. De Rignat, c'est en 1828-1830 que l'on reconstruisit le clocher au même emplacement qu'autrefois. Le curé en fut l'architecte et le financement fut rendu aisé par le concours benévole des habitants. Son dôme était recouvert de feuilles en fer-blanc.

Pour compléter l'histoire du clocher, voici l'acte de baptême d'un clocher au XVIII^e siècle extrait des registres paroissiaux :

" L'an 1765 et le 17 du mois de mars, nous sous-signé Jean Baptiste Weissrat, archiprêtre de Tréfort et curé de Villenaveure, avons fait la bénédiction d'un clocher dans l'église de Rignat, lequel nous avons nommée Marie-Didier, à laquelle cérémonie ont assisté Messire Antoine Chambercure de Rignat et M. Jean François Gaudillet, curé de Bekas, M. Philibert Billon, curé d'Hautecourt (St M. Louis Lurât, vicar de Merynat et le concours des paroissiens, lesquels prêtres assistants ont signé "

Cette malheureuse clocher mourut en pleine jeunesse, à peine âgée de 30 ans, car elle alla rejoindre ses sœurs des autres villages (dans la fondue des Fécies Jean (Luc Fricquet), entichemens de bouches à feu, a Pont de Vaux, Nîmes convertit en canon elle "servit" la destruction des biens qui souillaient la lône de la lête "

La reconstruction de la nef et du clocher

Lorsqu'en 1854 Charles Pasquer Bombay arriva dans sa nouvelle paroisse de Rignat, il fut frappé par le mauvais état de l'église. Elle avait souffert de la révolution qui, en détruisant le clocher, avait endommagé la toiture de la nef et des chapelles latérales. D'autre part le nouveau clocher, reconstruit comme on l'a vu en 1836, avait, au dire même du nouveau curé, "un air ridicule". De plus celui-ci ne tarda pas à s'écrouler, que haïssent les assistants, beaucoup ne pouvaient plus voir l'autel, gênés par les solides arrières du clocher qui masquaient la vue entre le chœur et la nef. Enfin cette nef lui semblait beaucoup trop petite pour les 400 habitants que comptait le village.

à cette époque.

Le curé Bomby, issu d'une grande famille de Mostoufalon, était né en 1802 et avait donc à son arrivée 52 ans. C'était avant tout un homme d'action. Il pensa aussitôt à une reconstruction et, sans même en aviser officiellement la municipalité ni le conseil de fabrique, s'adressa au commandant des troupes de sa ville, acheta du sable, des bois de charpente et de la pierre meussienne et le tout vint s'entasser dans le curat.

La population n'était pas très enthousiaste pour se lancer dans une telle aventure; la municipalité non plus. Mais le maire, pensant tout de même qu'il fallait faire quelque chose se hâta de demander un architecte pour déterminer les réparations nécessaires et terminer rapidement cette affaire. Pendant un an, on peigna le curé; c'était pour quelque chose - et le devis s'éleva à 1000 francs. Pourtant, en bout 1855, le Plet autorisa l'adjudication des travaux et permit à la commune d'emprunter pour financer l'opération. En octobre, le sieur Rivet fut chargé des travaux et il commença à apporter son matériel.

Pendant ce temps, le curé Bomby ne resta pas inactif. Il essaya de tout faire de retarder cette reconstruction qui avait mis fin à son projet de reconstruction, et fit établir, de son propre chef, un devis par l'architecte Debelay.

Il s'agit de tout et si bien qu'au début de l'année 1856 il put annoncer qu'il avait réussi, grâce à une partie des habitants à réunir les 6000 francs qui couvraient la nouvelle nef, la

commune n'ayant à déboursé que les 1000 francs prévus pour la réparation. Le maire donna alors son projet et reconsidéra le problème. Finalement, le 30 mars, le conseil municipal "voulant donner une preuve de son amour pour la paix et la tranquillité", déclara qu'il était prêt à voter la somme de 500 francs qui manquait pour le financement total.

Il agit la contre-courant, mais qu'importe, le curé avait gagné la partie. Après différentes négociations les sieurs Ribaud, entrepreneurs à Pont d'Isère, avaient finalement le marché le 18 janvier 1858. Ils devaient fournir la main-d'œuvre et les matériaux.

Les travaux allèrent bon train mais déjà quelques petits contre-temps ralentirent l'exécution. D'abord on ne put remplacer l'ancien portail gothique dans la nouvelle

facade en raison de son mauvais état et il fallut en commander un neuf à Claude Chamaud, tailleur de

pièces à Bohas. En octobre, le curé qui commençait à trouver un peu trop exiguë la salle d'école, où l'on célébrait les offices du dimanche, car la date du 15^e fixée par le cahier des charges, arriva sans que le travail fût terminé. Il restait à faire le dallage, le haut des murs du clocher, et une partie des voutes. En décembre, tout était cependant à peu près terminé (1). Or l'architecte Delcay, venant faire la réception provisoire constata des malfaçons, notamment dans la chapelle en ciment qui recouvrait le linteillage des voutes, l'entrepreneur Jacques Pelous refusa de recommencer ce travail. Le sieur Pelous incriminant la commune de lui avoir fourni des matériaux de mauvaise qualité; Elle-ci répliquait au contraire qu'ils étaient bons mais mal employés. Le conflit dura plus de quatre ans. Ce ne fut qu'en juin 1863 que le conseil municipal accepta finalement le compromis de l'architecte Charles Martin.

Voilà donc en quelques lignes retracée l'histoire de celle nel dont la naissance fut l'œuvre de Charles Prosper Bomboy dont la détermination fut raison de tous les obstacles, mais il est remarquable de constater que, si la municipalité se montra d'abord hostile, elle put peu à peu s'affaire à cœur et finalement fit corps avec le curé pour permettre la réalisation d'une œuvre qui fait honneur à l'un et à l'autre.

1) sauf la tour du clocher à laquelle on travailla jusqu'à fin 1861.

Les Œuvres d'art - La Pietà

Il défaut d'une cloche du XVIII^e siècle, l'église de Rignat n'eût se vanter de posséder une belle œuvre d'art: sa Pietà. Ce groupe en pierre ornait autrefois la chapelle Notre Dame de Pitié que, en 1793, on fut construite peu après 1537 grâce à la fondation de Pierre Solvat. La statue date d'ailleurs, selon toute vraisemblance, de la même époque.

Le culte de la Vierge de pitié était, comme nous le voyons, très répandu à Saint-Roch, lie avec épidémies de peste, et les œuvres d'art qu'il a fait naître témoignent, mieux que tout autre témoignage, la cadence de ces hommes devant la mort qui vendit, avec une régulière lancinante, faucher les vies humaines sans distinction d'âge ni de rang.

Lorsqu'on regarde ces pierres, on ne peut s'empêcher de voir sous les traits de la Vierge et du Christ le visage bouffé d'une mère tenant sur ses genoux son fils sans vie. que la mort - la peste - à laquelle a sa tendresse. Le visage explore de la Vierge de Rignat, avec son regard perdu à l'infini rond d'une manière saisissante cette douleur si intense.

Cette pierre fut placée, après la destruction de la chapelle, contre le mur de la nef et par la suite, à l'issue, au ponton de l'église. En 1967 elle fut soulevée et placée sur un socle entre le mur absidal. Il manque une partie du bras droit du Christ et cette mutilation semble ancienne puisqu'en 1781 un visiteur déclarait "la statue de Notre Dame de Pitié, n'étant point décente (= était en mauvais état) elle sera retirée de la dite chapelle et ne sera plus exposée à la vénération des fidèles". Heureusement cette demande n'eut pas de suite.

Les pierres tombales

En 1967 on a redressé contre le mur nord de la nef deux grandes pierres tombales qui seraient jusqu'alors au dallage de la nef et qui primitivement recouvraient les caissons situés dans le chœur de l'église.

La plus belle de ces deux dalles funéraires est celle de Virginie de Chavry, dame de Rignat, dont on a pu lire l'acte de sépulture. Elle est ornée d'une belle couronne comtale qui surmonte elle-même les armes des Chavry et des Viard de Pimelle. Le texte, malheureusement un peu usé se lit ainsi

ICY GIT LE CORPS DE
DAME VIRGINIE DE CHAVRY
DAME DE SE LIEU ET DE .
REVONAT, VEUVE DE MESSIRE
FRANCOIS VIARD CHEVALIER
SEIGNEUR DE PIMELLE
DANCY SERVEU
ET AUTRES PLASSES
DECEDE LE 5ME 8 BRE
1712

L'autre pierre recouvrait le caveau de Boisson du Noyer avant leur accession à la seigneurie de Rignat. Elle venait porter un simple linteau et n'était ornée que d'un blason martelé pendant la révolution.

IHS MRA IHP

TOMBEAU

DE GEORGE BOISSON
CYRIAC DE RIVOIRE ET
RIGNAC

ET DE DAMOISELLE

SIMONDE DE VILETTE

SA FEMME, DCD

LE 8 BRE

ET DE LEUR FILS HENRY

BOYSSON SEIGR DE LA

COUZ ET DU NOYER

CONSEILLER DU ROY ASSESSEUR

PREVOTAL EN LA MARESCHAUS

DE BRESSE DECED LE 17 DE MR

1711

du XVIII^e siècle, on voyait aussi, dans l'église de Rignat, une statue de Saint-Georges. On fit à son sujet double une visite de 1781: "La statue de saint-Georges, privée d'un bras, sera réparée dans deux mois; à défaut de cette réparation, cette statue sera supprimée". On ne sait ce qu'il en advint. Saint-Georges était la passion des chevaliers, et sa statue avait du être sculptée pour un seigneur de Rignat.

Devant l'ancienne nef de l'église il y avait autrefois un autel ou "page". Quelques familles riches du village s'y faisaient enterrer, notamment les Fottier, cheuergenois, amis des Faguet et des Boisson.

Enfin, à l'entrée du cimetière, on éleva en 1846 une croix de mission, au pied de laquelle le curé Bomboy se fit enterrer. On plaça sur sa tombe, cette épitaphe maintenant disparue:

"Ici repose Charles Prosper Bomboy, né à Montaldon, en 1802, mort le 16 août 1874, curé de Rignat pendant 22 ans. Il fut de ses paroissiens le père, le éducateur et le soutien. En mémoire, aeterna erit justus. De profundis"

C'était un hommage rendu au reconstruteur de la nef.

Pour être complet, il faudrait aussi parler de toutes les croix du village érigées pour la plupart au XIX^e siècle. Elles disparaissent peu à peu, l'une sous les débris, l'autre sous les coups des vandales ou de la foudre? Nulle la "Croix de la Dint", qui ne devint plus maîtresse vers le sud qui un lamentable moignon. La plus ancienne est la Croix Boutonnée constituée en deux fois et dont le socle porte la date de

et la partie haute celle de -
- Sur la hampe ont voit des boutons sculptés en relief rappelant, dit la tradition, le vœu du donateur qui permit d'élever une croix s'il venait à guérir de la maladie dont il était atteint.

Les Croix

Deux temps les plus anciens l'église paroissiale se trouvait à Moiriat alors qu'il n'y avait à Rignat qu'une chapelle desservie par un vicaire. Cependant, très tôt, le curé préférait sans doute le site Blaucour plus agréable de Rignat et la présence d'un village plus peuplé et groupé, délaissa les moines solitaires du Plet. Moiriat et les brouillards du Sura. pour venir résider sur le plateau ensablés de son entree. Un vicaire le remplaça et la visite pastorale de 1655 rappelle d'ailleurs cette situation: "Le curé de Rignat doit tenir un vicar à Moiriat qui est la moitié église". On ignore la date exacte du transfert.

Le plus ancien curé dont la mention soit connue jusqu'à nous, se prénomme Étienne; il vivait en 1361. Au XV^e siècle deux noms seulement apparaissent: Pierre Chaplain en 1433 et Claude Boisson en 1473. Il paraît du milieu du XVI^e la liste est à peu près complète avec cependant quelques lacunes.

Vers 1550 Jean Droblot. Il resta le 13 Juin 1552, fondant "une petite messe basse à dire tous les vendredis de l'après midi et devant l'image de Saint Pierre", autre statue qui a disparue au cours des siècles.

Vers 1556 Claude Noffet

Vers 1557 Michel Blondet, Philibert Morellet et Benoit Bouchouse (les deux premiers nominations ayant eu resté sans effet)

Vers 1585 - Benoît Rouse
 1565 - 1597 - Claude Boland
 1597 - 1607 - Claude Guyvoet
 1607 - 1629 - Claude Morellet
 1616 - 1629 - Alexandre Morellet
 1629 - 1662 - Jacques Hoste -

Ce curé, dont le nom pourrait faire à un mauvais jeu de mots, est le premier dont on ait conservé les registres paroissiaux. Le dernier de ses actes de sépultures est du 20 août 1662, à la suite son successeur rédigea la note suivante : « 167 est la date de la clôture des ensevelissements fait par Messire Jacques Hoste, prêtre et curé de Moyriat, auquel a succédé Messire Jean Claude Boysson, lequel a pris possession le 19 novembre 1662 de la susdite cure. Dieu benisse son dessein afin qu'estant secondé de sa sainte grace, en sauvant les âmes, il obtienne le salut de la paroisie. Ainsi soit-il ».

+ Boysson +

1602 - 1675 Jean Claude Boisson. Il était le frère de George, curé de Rignat, dont la pierre tombale a été élevée plus haut. Abbat d'être nommé de la cure de Rignat, il fit reconstruire la chapelle Saint-Alban de Colmarand la Villereverune.

1675 - 1686 - Jean Aubert
 1686 - 1692 - François Dadin
 1692 - 1695 - Brontche

1695 - 1696 - Jean Chardon. Jo son départ d'intérim fut assuré par le vicar de Moyriat, le Masson jusqu'en 1698 -

1698 - 1706 Claude Morand. Il mourut à Rignat où son acte de sépulture se trouve encore conservé. Le vingt huitième jour du mois de janvier, mil sept cent six, Messire Claude Morand, curé de Rignat est décédé et le jour suivant a été inhumé par Messire Nicolas Fontaine, curé de Villereverune, en présence de M. Joseph Dupuis, prestre, élu par le Tiers état de François Rochet, vicar de Moyriat, de Zacharie Fillel et de Benoît Fillel

de M. Etienne Fendt, prêtre, chapelain de Tossiat "

1706-1714 Philibert Tardy

1715-1731 Etienne Poizat

1731-1737 Julien Meissier, bachelier en théologie

1738-1740 Zohist, qui mourut à Rignat l'le 24 février à l'âge de 49 ans et "fut enterré au tombeau des seigneurs"

1740-1761 Romain Dunod. Son acte de sépulture est ainsi conçu :

"Monsieur Romain Dunod, prêtre et curé de Rignat en Bresse, archiprêtre de Trifort, diocèse de Lyon, âgé d'environ 70 ans, mort de tous ses sacrements, décéda le 14^{ème} septembre novembre et ce jour d'huy 8^{ème} du dit mois a été inhumé sous le parvis de l'église du dit Rignat par M. Jean Baptiste Meissiat, prêtre, curé de Villeneuve et archiprêtre de Trifort, en présence des prêtres et vicaires sous-rogés : Meissiat, archiprêtre Bay, Vuitton, Curé de Rubennes Blanc, curé de Oge, Goriol, chanoine, Baron Vicair et Chappon, curé comarés."

1761-1791 François Antoine Chambe, issu d'une riche famille de la bourgeoisie lusoane, il était docteur en théologie. Après un ministère de près de trente années à Rignat, la Révolution l'obligea à quitter sa paroisse.

On a dit qu'il avait refusé purement et simplement de prêter le serment constitutionnel ; en fait plus. qu'on affichait le décret du 30 janvier 1791, il répondit avec modestie au conseil municipal "que son intention n'était d'y satisfaire et de se conformer à tout ce qui est prescrit dans le dit décret, mais qu'il était à ce moment malade et qu'il priait a cet effet les officiers de retarder le jour de sa prestation de serment. Jusque à son rétablissement". S'agissait-il d'une maladie diplomatique. Tout porte à le croire. Il semble de prêter l'air de même, attendant que le pape prit position. En tout cas, la municipalité, bon enfant, patienta encore deux mois, puis pressée elle-même par l'administration centrale, obtint enfin du curé sa prestation de serment : "Le 27 mars 1791, nous, officiers municipaux, déclarons et attestons que Monsieur Chambe, curé de la paroisse de Rignat a annoncé, à l'issue de sa messe de paroisse, à tous

Les officiers municipaux et notables composant le Conseil Général de la Commune, du dit Rignat, que c'était aujourd'hui le jour qu'il avait déterminé et fixé avec Monsieur le Maire de Rignat pour mettre son serment conformément au décret du 26 novembre de l'année dernière, qu'en conséquence il s'était placé au devant de l'autel de la dite église où il a prononcé ces paroles: "Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée, d'être fidèle à la Nation, à la loi, au Roy, de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roy, m'en rapportant expressément au jugement de l'église dans tout ce qui a rapport à la loi (et à la discipline ecclésiastique)". Fait et rédigé dans l'église du dit Rignat, en présence du Conseil général de la dite commune. Buffet, Maire.

Ce n'était évidemment pas la formule, qui attendait le Gouvernement car la dernière ~~formule~~ instruction était tout à fait inadmissible. Quelques jours plus tard, le 13 avril, le Roi tant attendu de Pie VI arrivait; il était catégorique: les hyrites jurés devaient rétracter leur serment. Sans ces conditions le curé Ghambier n'hésita pas et il disparut. On ignore ce qu'il devint. Il fut remplacé quelques jours plus tard par Lachère, 36 ans, prêtre constitutionnel, originaire de Saint-Germain.

Le Presbytère

Malgré à la nationalisation des biens du clergé, le presbytère n'était autre que le bâtiment occupé par la Mairie et marqué par l'école. Ses habitants de Rignat avaient fait édifier cette vaste demeure en 1664. Ses trois versants furent exécutés par Guillaume Naron, les frères Dollard et Antoine Kallé. Tous maîtres maçons de Rignat, auxquels se joignit Bernard Martin, maître-maçon de Froment. L'investissement, après décès de Roman Durand, en 1764, en indique les principales phases. Sur le fil des années, la maison se dégradait et le curé Ghambier dut faire d'importantes réparations en 1786.

Sous de la nationalisation, la cure fut vendue, malgré les réticences de la commune, à Charles Marie Nicolas Ruydellé, homme de loi de Bourg, pour une somme de 20000 francs. L'estimation qui en fut faite, donne une descrip-

tion assez précieuse : "Les bâtiments, cour et jardin du ci-devant presbytère de la commune de Rignat" consistent savoir en deux chambres à feu au premier étage, l'une prenant ses jours au matin et l'autre au soir avec deux caves sous celles-ci une cuisine au premier étage - "un escalier en bois pour desservir les greniers amont que, les caves", ce bâtiment se prolongeait au sud par deux caves avec deux fenêtrures et encadrement au midi par un hangar. Une galerie supérieure par ses piliers de bois, desservait le premier étage. Le pichenette de cette galerie occupait une volière et au dessous une arête à potterasse. Il n'y avait est des bâtiments et contre le mur du comble on avait construit un petit four. Il s'est étendu la cour dans laquelle on pénètre, de la rue, par un portail. Par ailleurs on pouvait, par une porte, passer directement du cimetière sur la galerie de bois. Enfin, le jardin occupait la même place qu'à l'époque actuelle.

On voit que la maison et l'école actuelle correspondent bien à cette description et que la disposition générale des bâtiments n'a pas beaucoup changé depuis le XVII^e siècle.

Après la vente du presbytère, le curé fut hébergé plutôt mal que bien dans une maison du village jusqu'en 1810, la commune songeant à lui donner une demeure digne, fit l'acquisition de la maison de l'ancien Du Roy, la baronne de Kiefferren, veuve d'un colonel en retraite, jadis au service du roi des Pays-Bas.

Le curé manqua plein de regards fut démoli vers 1818. C'est à son emplacement que s'éleva la curie actuelle occupée maintenant par une famille bonnaise qui a su lui donner tout l'éclat qu'elle a dûment précédente pouvait avoir à la grande époque des Du Roy.

L'administration locale.

Sous l'ancien régime, il y avait dans chaque communauté, deux sortes d'administration locales : l'administration seigneuriale et l'administration communale. On avait tout de suite qu'avant la Révolution le seigneur d'un village détenait le pouvoir absolu et prenait seul toutes les décisions. En fait, il présidait surtout le droit de rendre la justice et devait veiller au maintien de

l'ordre public; pour le reste, les habitants s'administraient eux-mêmes et aucune décision importante n'était prise sans une assemblée générale des chefs de famille. Le système était donc beaucoup plus démocratique qu'il maintenant ou quelques citoyens prenaient décisions de la vie ou de la mort d'un vil. l'age sans faire appel à l'ensemble de la population.

La Justice

Depuis fort longtemps, le seigneur ne rendait plus lui-même la Justice et ce rôle était dévolu à un homme de métier : le juge. D'ailleurs, surtout s'il s'agissait d'un grand personnage, le seigneur résidait rarement sur sa terre.

Cet juge n'occupait pas au château, comme on aurait pu s'y attendre, mais à Bourg, en plus il cumulait plusieurs Justices seigneuriales, car une seule avait été l'om de l'époque à plein temps malgré l'esprit épicurien de la population de l'époque. Le juge était en général, un personnage important, docteur en droit et souvent avocat en Parlement. Parmi ceux de Rignat on relève les noms de Claude Tardy, de noblesse de noble, eueux, docteur en droit, avocat en Parlement et avocat au Bailliage et Siège Présidial de Bourg (1718-1745), Thomas Ribaud (1750-1760) et Claude Moqui Fravier (1760-1790). Ils jugeaient au civil et au criminel.

La population des villages, les procureurs, se plaignaient beaucoup de l'éloignement des juges et des frais importants que les voyages à Bourg ne manquaient pas d'entraîner, aussi les bourgeois royalistes avaient obligé les juges à tenir des "Assises" ou "grands tours", chaque année, dans les différentes paroisses de leur ressort. Voici à ce sujet un acte de 1766 dans lequel le seigneur d'alors, Claude François Charbonnier de la Vaux, s'adresse au juge seigneurial et qui concerne son droit de Justice et son représentation matérielle.

"Les difficultés survenues entre moi et le sieur Dumoyet, avocat demeurant à Rignat, avant été levées. mes humilités par arrêt rendu par le Parlement de Dijon le 22 août 1765, le sieur Dumoyet s'est enfin vu forcé de me relâcher la terre et seigneurie de Rignat avec toutes ses dépendances. Si relâche de la terre de Rignat m'a donc autorisée, en tant que seigneur, à en prendre la

possesseur, mais comme mon entrée en possession ne doit pas être ignorée des habitants, il est de mon intérêt de la rendre publique en me faisant reconnaître, par une marque héréditaire et sensible, véritable propriétaire de la terre de Rignat. Pour marque héréditaire et non équivoque de ma part de possession, j'entends donc faire planter dans un endroit appartenant à la terre de Rignat un poteau auquel mes amoultés serviraient de pontefice.

De fait un procès-verbal dressé le lendemain apprend que l'on planta "dans le milieu de la place publique" du dit Rignat, proche le Ban de Gour, un poteau ou le seigneur a fait planter ses armes ainsi qu'un escan attaché au dit poteau et il nous a requis de défendre à tous les justiciables de Rignat et autres d'endommager le dit poteau ainsi à peine d'être poursuivis en justice.

Cette place de Ban de Gour fut aussi plantée, à la fin du XVIII^e siècle d'un peuplier; mais en 1868, comme il menaçait de tomber sur les toitures avoisinantes, on le coupa et on le remplaça par un "orme" qui devait montrer la propriété de la commune sur cette place.

Le Chatelain

Cet officier représentait le seigneur dont il administrait les biens. Il devait surtout à l'entretien du château et à sa défense, au bon état des chemins de la seigneurie et en somme, à tout ce qui faisait l'objet de droits seigneuriaux et de redances.

Parmi les noms de... chatelains, on relève ceux de, qui, à la fin du XVI^e siècle et à l'annonce de l'invasion française, limit en défense le château de Rignat; de Jacques Saulnier, Chatelain de Resonnas et de Rignat (1715) de Georges Faquet (1730-1746) de Charles Ballet (1746-1766) et d'Edouard Ballet (1766-1791) praticien de Tossiat et notaire royal.

Dans l'exercice de leurs fonctions, ils étaient assistés d'un lieutenant: le vice-chatelain et d'un sorte de secrétaire: le curial. On connaît surtout les noms des curiaux de la fin du XVIII^e siècle tels Jacques Saulnier (1730-1739) qui fut en même temps chatelain, Joseph Puyon, notaire royal (1741-1746) Claude Chastin (1757), Claude Benoit Bataillard notaire royal à Neuville-sur-Join (1764), Pierre Bauschane

(1766-1778), enfin Pierre Demand, notaire royal à Tessiat,
Vice curial (1779)

Les Chemins

Pour mieux comprendre, le rôle respectif de chacun de ces personnages, il suffit de les observer lors de la procédure suivie pour l'entretien des chemins de la seigneurie (1757).

C'est d'abord le procureur d'office, sous l'initiative en tant que ministre public, se faisant d'ailleurs l'écho de différentes plaintes émanant de particuliers, et demande au juge d'ordonner aux officiers locaux de procéder à une visite (et d'en donner un procès-verbal qui sera remis au greffe du juge).

Le juge ordonne alors aux officiers de procéder à la visite, puis (le verbe signifie cette ordonnance du juge aux officiers locaux, en l'occurrence au chatelain et au curial).

De son tour, le chatelain envoie les syndics qui représentent la Communauté; il lit l'ordonnance et leur demande de le conduire sur tous les chemins du Village. Il effectue sa visite accompagné du curial et d'un sergent local.

Après la visite, le procès-verbal est déposé au greffe et vu par le procureur. Celui-ci demande alors au juge d'ordonner aux habitants de s'assembler et de nommer un "Directeur" pour la conduite des travaux. On s'occupe et on discute alors une liste de tous les habitants en état de travailler par cotes. Ensuite, chacun participe au travail à proportion de ses facultés et du nombre de bestiaux qu'il possède.

Le problème des chemins causait de graves soucis à l'administration surtout aux XVII^e et XVIII^e siècles, dans tout le département actuel, aussi un arrêt du conseil établit des normes précises pour leur entretien.

À Rignat, et ailleurs, on avait, suivant un accord passé entre le seigneur et les habitants, à la charge de ces derniers, mais comme le remarquait alors le procureur "quoique les habitants aient le plus d'intérêt à ce que les chemins soient en tout temps praticables, il arrive qu'ils sont dans le plus mauvais état par le défaut d'entretien". Les causes de ce mauvais état furent clairement mises en évidence par une requête de ce même procureur en 1765! Ce qui contribue à rendre les rues et les chemins impraticables c'est que

plusieurs personnes font des anticipations sur les dîtes rues, soit en plaçant des boues, des fumiers et des papiers, soit en y faisant des nouvelles constructions comme poulies (portallies) au-dessus à pourcause et autres, soit enfin en y plantant des palissades et des haies qui rétrécissent les rues et les chemins de façon qu'on ne peut plus passer que très difficilement; les voitures se brisent, les bestiaux s'étréopent et les personnes sont souvent en danger. Il importe donc de prévenir tous accidents et d'établir des règles qui procurent la tranquillité aux habitants! Voici quelques détails de ces faits extraits des procès-verbaux de Visité:

"Étant visé à vis de la croix de J. B. Montet, le syndic nous a demandé de nous acheminer dans le chemin qui tend à Poncin et Fromente et d'ant vis à vis de la haie et p. de, du sieur Faguet, habitant, qui est à bise du dit chemin, nous y avons rencontré quatre bottes qui il a fait dans le chemin et auxquelles il tire la cause et j'arrose ses champs. Ces bottes ou croix sont profondes et nuisent aux passants du fait qu'elles occasionnent souvent le renversement des voitures..."

"Le même sieur habitant Faguet a fait dans le chemin et vis à vis la moitié de son pré, appelé Pré du Puits, un fossé de quatre pieds et demi, police de large et de la profondeur d'un pied et demi. Or ce fossé n'est point défendu au vu d'aucune palissade si bien que des grandes personnes comme des enfants y peuvent tomber et mourir. Il nous a même été rapporté par plusieurs habitants qu'il y a environ un an, l'enfant de M. Buisson, de même que celui de Charles Bessard (sont tombés) dans ce fossé ou ils auraient péri sans un prompt secours (1757)"

L'administration communautaire

Sous l'ancien régime la conscription communale dant à la commune l'actuelle s'appelait la paroisse, et l'ensemble des habitants du village, la communauté. Nous avons dit que le seigneur n'était pas le maître absolu, en effet, la communauté possédait une existence juridique propre et se faisait représenter par des syndics. Ils jouaient un rôle de rôle de maire. M. Rignat ils étaient toujours élus simultanément en exercice

et leur élection se faisait par l'assemblée générale des chefs de famille, à la pluralité des voix. Seul maréchal du-rail un an. On les vena par exemple, dans les pages, qui suivaient, représenter la commune pour vendre au seigneur de Châteaufort une partie des bois du Vicudum en 1496. Chaque année, ils devaient rendre compte de leur gestion des deniers de la Communauté. Parmi les dépenses figuraient généralement les réparations de la nef et du clocher, les frais d'achèvement et de division des bois, les réparations des puits et fontaines, celles des croix, les procès-verbaux et actes notariés, et enfin tous les frais engagés pour l'exercice de la charge de syndics. Ces redevances, plus élevées, provenaient surtout des coupes de la forêt du fief. Les comptes étaient vus par le subdélégué qui présidait par ses annotations la décision de son chef l'Intendant de Bourgoigne.

On connaît les noms de quelques syndics de Rignat :

1496 - Nicolas et Pierre Guvart.
1664 - George Faquet et Jacques Goyet.
1741 - Claude Folliat et François Goyet.
1744 - Joseph Bonquignon et Jean Brollet.
1752 - George Nallet et Claude Goyet.
1757 - Joseph Cartier et ?
1758 - Joseph Cartier et Joseph Brochet.
1764 - George Cartier et Joseph Goullout.
1768 - Frédéric et Bernard Nallet.
1785 - Etienne Péloud et ?
1786 - François Guichard et Joseph Goyet.
1787 - Etienne Pottier et Claude Goullout.

Leur rôle était souvent ingrat car ils servaient d'intermédiaires entre les communautés et le pouvoir seigneurial. Les redevances présentées dans ce livre donnent quelques précisions sur leur activité.

En plus des syndics, la communauté élisait des gardes. Le garde-bois était l'équivalent du garde forestier actuel, le garde-messure veillait sur les récoltes.

Dans les grosses paroisses on établissait aussi un "prieur" de la taille dont le rôle consistait à répartir l'impôt royal, la taille, entre les habitants, selon leurs richesses. L'administration provinciale se contentait de fixer

un montant global pour chaque paroisse. Le travail de répartition et de collecte était, à Rignat, confié aux syndics en exercice.

Les assises

Pour terminer ce bref aperçu de l'administration locale sous l'ancien régime, voici le déroulement des "assises" de Rignat, en 1788.

Lors des assises le tribunal venait donc de Bourg à Rignat et jugeait, en présence de toute la population, les affaires qui lui présentaient. On a gardé le rictus du déroulement des assises de 1788; on y revivait.

Sur la côte du juge siégeait le procureur. Ce personnage tenait un grand rôle puisqu'il représentait le minis-
tère public et devait ainsi faire signer l'ordre. Il adre-
ssait ses plaintes au juge et donnait son consentement à la nomination des officiers, comme à celles des tuteurs et des curateurs. On le voyait d'ailleurs intervenir souvent dans les lectures que nous présentions par la suite. Parmi les municipalités, procureurs de la justice de Rignat, on connaît surtout: Pierre-Montoin Bujet, qui demissionna en 1750 en raison "de la défiance que luy témoignoit la femme du Seigneur" Madame Charbonnier (de la Telle; Chaudet de Falcomet, procureur au Baillage de Bresse, nommé en remplacement du précédent, Joseph-François Rochet, égale-
ment procureur au Baillage (V. 1755-1760), Gautier le Jeune (jusqu'en 1766), Pierre-Montoin Bujet, déjà nommé, qui re prit ses fonctions en 1766, Clement-Joseph Ravet, lui aussi procureur au Baillage qui exerça la parole de 1773, et.

Le troisième personnage de la justice seigneuriale était le greffier qui, lui aussi, endossait plusieurs

justices. Voici quelques noms: Baillet (1788, Edouard Jaze,

Procureur au Baillage (1745) Salengaud (1764-1768) Jaze, Pierre-François Bottel, procureur (1786) et. On voit qu'il s'agissait encore de personnages importants.

Si la justice seigneuriale s'exerçait à Bourg, il fallait sur place un personnel d'exécution pour signifier l'aise interdicto les sentences et les décisions ou convoquer les parties. Il y avait donc à Rignat des sergents de justice recrutés sur place; voici les plus connus: Joseph Vallat

(1787, 1791) Charles Lapras (1745-1757), Barthélemy Pineau, Joseph Potier (1766) remplacé en 1779 par Joseph Vivier, à cause de sa maladie.

Les assises se déroulaient devant l'église de Rignat, mais certaines procédures avaient pour théâtre le "Bon de Cour" B'est en effet sur la place qui porte encore ce nom qu'avait lieu les pléiers et les adjudications, ou si l'on préfère les ventes avec enchères des biens saisis aux dépens de débiteurs insol- vables. D'autre part, c'est peut-être sur cette même place qu'a l'origine siégeait le tribunal seigneurial avant son transfert à Bourg. En tout cas le seigneur lit place en ce lieu, jus- qu'à la Révolution, les signes tangibles de sa justice.

Chaque année, surtout depuis l'arrêt du Parlement du 27 mars 1768, chaque juge devait tenir des assises dans chacune des paroisses dépendant de son ressort. Les habitants appréciaient beaucoup cette institution car, grâce à elle, les différends étaient jugés sur place ce qui évitait aux plai- deurs des voyages fréquents et coûteux à Bourg. Les rigna- tes étaient attachés plus que tous autres à cette procédure.

Un article de leur cahier de doléances est significatif à cet égard. Il figure d'ailleurs en bonne place, aussitôt après la demande d'une constitution et de l'égalité devant l'impôt.

Nous demandons "que pour faciliter aux habi- tants des paroisses les moyens de demander et d'obtenir justice, et abréger les voyages et les séjours qui les éloignent de leurs familles, de leur travail et les ruinent en fautes-frais, qui même souvent les mettent dans l'impos- sibilité de demander justice, ils soient rapprochés de leurs juges en demandant ressort."

Assises du 4 novembre 1788.

Le 4 novembre était le jour fixé par le procu- reur Joseph Ravet. Le seigneur Vivier ayant été chargé de prononcer une sentence plutôt tôt à la population. Les gens arrivent petit à petit devant l'église puis voici le juge et le greffier. Mais on est quelque peu surpris, ce sont quel des remplaçants et on apprend que Claude Marie Favier, le juge ordinaire de Rignat et son greff. fier habituel, soldat de l'armée, sont tous deux indisposés. On jure, il se peut qu'une épidémie suisse à

Bonjour, ou bien que les deux magistrats aient fait bon-
braver les jours précédents! Quoiqu'il en soit, tout le monde
prend plaisir et on procède d'abord à l'appel des habitants.
Le greffier dresse la liste des composants, tous chefs de
famille, et le juge décide que les absents seront tardés
d'une amende de 3 livres 5 sols, comme de coutume.

Le juge fait lire ensuite les règlements généraux conser-
nant l'ordre et la tranquillité publique, puis on procède
à la confirmation des nominations qui ont été faites par
devant les officiers locaux: celle en particulier d'Abelais Potier
et de Joseph Bage, nommés un mois plus tôt, syndics et
principaux, suivant l'ordre du tableau du 22 novem-
bre 1778. Les deux intéressés prêtent alors leur serment de
bien remplir leur fonction, et avant de procéder à la con-
firmation de autres messieurs le procureur, qui représente
le ministère public, prend alors la parole et, se faisant
l'écho de diverses plaintes, déclare que, Charles Cartier,
Henri Baffet, et Joseph Péloud, nommés gardes-messieurs lors
des assises de 1778 "ne se sont point occupés à remplir
les devoirs de leur place, que lorsqu'ils ont été invités de
faire leur devoir, ils n'ont répondu que par des injures...
et qu'il y a eu beaucoup de dégâts et que jamais ils
n'ont fait de rapports."

Il demande donc que chacun d'eux soit condamné à
3 livres 5 sols d'amende. Le juge acquiesce et condamne les
fauteurs; puis il confirme les nouvelles gardes nommés
par l'assemblée des habitants quelques semaines auparavant;
ce sont Claude Berger, Claude Coulloud,
François Cartier, et Joseph Bason. Ils prêtent serment.
Ceci fait le magistrat, confirme ensuite la nomination
des Audhommès, Charles Brossierand, Etienne Péloud,
et Etienne Cartier. Les nouvelles nommés prêtent serment
à leur tour.

Les nominations terminées, le procureur prend alors
la parole déclarant que "les chemins de la paroisse
sont entièrement négligés, il s'y fait des anticipations qui
les altèrent. Les habitants s'y perdent les biens de
leur fonds et y font des balasses qui les rendent im-
praticables". Il demande donc "que les officiers locaux
se transportent sur tous les chemins de la paroisse afin
de dresser un procès verbal en présence des syndics et
des habitants, qui y seront appelés par une affiche

placé à un pilier du paroisole l'église." Le juge acquiesce et enjoint aux officiers locaux de s'occuper. Le procureur prend encore la parole pour une nouvelle intervention et il déclare "qu'il est informé qu'il se commet des abus considérables dans les communes de cette paroisse. Ceux qui ne possèdent aucun bien sont ceux qui en abusent davantage. Ils les rendent absolument inutilisés en faisant des feuillets et des essais de manière qu'il devient presque impossible d'y faire paître les bestiaux...". Il demande donc que soit ordonné à tous d'abandonner ces pratiques sous peine de 20 livres d'amende. Selon que les communes représentent leur aspect primitif il demande aussi "qu'à la diligence des sires les habitants de cette paroisse soient tenus de s'assembler dans la quinzaine pour former en corps une délibération qui contiendrait par dénomination et enfin tous les communes de la paroisse, l'état et le mode des habitants qui les ont usurpés et les cultivent actuellement." Ceux qui n'ont pas à cette assemblée seront taxés d'une amende de 3 livres 5 sols. Le juge approuve et demande que cela soit exécuté.

Il remonte que malgré les défenses portées par les anêts de règlement, la plupart des habitants laissent vaguer dans les vignes, leurs cochons et autres animaux et y pratiquent des chemins! Il demande donc de nouvelles taxations et la permission "de tenir sur place les dits cochons lorsqu'ils sont trouvés dans les vignes." Le juge approuve en tous points.

Les interventions du procureur terminées, c'est au tour des particuliers de présenter leurs plaintes afin que le juge tranche les affaires sur le champ. Claude Gatin s'avance alors et se plaint en déclarant qu'il cultive une feuille "boumont" et que Joseph Sarnas, qui cultive la feuille voisine, pour lui nuire, jette sur la sienne toutes les fientes qu'il rencontre. Le procureur n'en croit pas ses oreilles. Sa violence et brillante intervention qui a faite quelques minutes plus tôt à glorieux sur les habitants comme l'eau sur les plumes d'un coq, car, justement, ces "feuilles" ont été pratiquées sur les communes. Enfin, il reste maître de lui et stoïque, il demande simplement que les deux plaignants abandonnent au plus tôt ces fientes sous peine de 20 livres d'amende et de confiscation des fientes au profit de la commune. Le juge approuve.

Ensuite c'est au tour de François Jaffet et de Charles Coutier d'exposer. Leur diſſent : une ſemblable hiſtoire de ſonneux et de vin fauſſific. Le juge menace d'une amende et tout rentre dans l'ordre.

Perſonne ne comparaiſſant plus, les aſſiſes ſont déclarées closes et finies. Pourtant l'aſſemblee ne diſſe pas, car le juge demande alors la réſolution des comptes de la fabrique. Les fabriquiers Claude Gouffond et François Guichard s'excusent. Ils ſont de leurs comptes que la recette eſt de 87 livres 19 ſols et la dépenſe de 73 livres 14 ſols. L'excédent eſt donc de 14 livres 5 ſols que ajoutés aux 730 livres 8 ſols trouvés dans le tréſor, donnent un total de 804 livres 3 ſols. Cette ſomme tout eſt bien terminée et le juge, le greffier et le procureur vont regagner Bourg après avoir payé ſéparément, 12, 9 et 8 livres payées par le ſeigneur de Rignat.

La Vie économique

La population

Avant de parler des reſſources des habitants voici quelques données ſur la population du village au cours des derniers ſiècles.

Le premier chiffre connu ne date que de 1666. Le village ne comportait alors que 60 ſeulement, ce qui correspond à peu près à 200 habitants. Ce chiffre aſſez faible s'explique par les guerres et les épidémies dont le pays eſt si ſouffert à cette époque. Sous la Révolution on comptait 500 habitants, en 1805 : 536, en 1835 : 430, en 1865 : 400, en 1875 : 375, en 1885 : 320, en 1905 : 280, en 1958 : 197. Ces chiffres portés ſur un graphique montraient une courbe irrégulière. Il ſem-ble pourtant que les années 1850 et 1960 correspondent au creux de la courbe car la tendance actuelle ſerait à la croiſſance avec cependant une différence totale dans la compoſition de la population.

Sous la révolution et l'Empire, alors que la population avait atteint son maximum la répartition ſe faiſait de la manière ſuivante (1790)

hommes :	268,	moyenne d'âge :	48 ans
ſemmes :	314,	" "	45 ans
Enfants de la charrée :	63.		

Quand aux métiers, sur 110 personnes exerçant un profession, on comptait 11 vignerons, 20 laboureurs, 10 journaliers, 13 maçons, (venant d'ailleurs du centre de la France) 15 garde-bois, 1 tonnelier, 1 menuisier et 4 cabaretiers.

Quelques autres chiffres indiquent que les vignatiers prenaient leurs femmes, le plus souvent à Rignat même, quelques fois à Bellevue, puis Bokas, et Villeneuve et rarement dans les autres communes, même limitrophes (Saint-Martin du Mont, Bouteville, Neuville/Bois, Boug etc).

Moutons encore qu'en 1865, il y avait 125 métages habités 108 maisons.

La Vigne

La principale ressource des habitants de Rignat a été, jusqu'à une date récente, la vigne. Les cotisations très bien exposées (la Piste et au midi), et abrités du nord se prêtent merveilleusement à cette culture qui produisait naguère encore un vin supérieur au meilleur Beaujolais.

L'origine de cette culture est très ancienne. Mais aucun texte n'en parle avec précision avant le septième siècle et il faut attendre 1563 pour avoir une idée assez exacte de la production du village. Dans son "acte de dénombrement", François Du Saur de Blau en effet comme ses voisins "la troisième partie de la dime du vin valant, comme une année, de vingt à trente années". Or, on sait que la dime du vin à Rignat représentait le 1/17^{me} de la récolte et d'autre part que l'année valait 137 litres environ. La récolte se montait donc, au XVI^e siècle, à $17 \times 3 \times 137$, soit 174.615 litres, ce chiffre était bien sur approximatif. Il est cependant confirmé par un autre : celui du produit de la dime en 1791. La dame de Rignat déclara en effet tirer de sa dime du vin 10 pièces par an, ce qui donne une production totale de 171.000 litres chiffre très voisin du précédent. On voit en tout cas l'importance considérable de cette production qui correspond à une surface plantée que l'on a peine à imaginer de nos jours.

Cette culture fut florissante jusqu'à la fin du XIX^e siècle mais le phylloxera, puis le mildiou, importés d'outre-atlantique, en eurent raison. Malgré un essai de reconstitution du vignoble par l'introduction de plants directs, cette culture a pratiquement disparu. En 1974, la superficie totale des vignes n'est plus que de 5 ou 4 hectares.

devant la Révolution, les vignes appartenant à différents propriétaires, mais surtout à des nobles et à des bourgeois de Bourg. La maison typique de vigneron consistait généralement d'un seul petit servent à la fois de chambre et de cuisine. Elle était à l'étage et on y accédait par un escalier de pierre sculpté. Sur l'escalier, il y avait un grenier auquel on montait par une échelle et une trappe pratiquée dans le plafond de la cuisine et où on conservait un peu de céréales. Sous dessous de la cuisine et de plein pied avec la rue, se trouvait la cave, qui contenait les différents tonneaux et autres recipients alors en usage, tels madonnettes, feuilletes, gues, baltis, tines, bannodes etc. Quelques fois une vache let deuse ou trois bœufs dans une petite étable, venaient compléter le ménage paysan.

Le matériel de culture était des plus sommaires et ne comprenait généralement qu'un ou deux "fossoues à vignes" et une serpe pour la taille. Seuls quelques bourgeois possédaient un pressoir. Il reste encore beaucoup de maisons de vignonnons, mais les transformations les rendent parfois méconnaissables.

La protection des vignes, contre le pillage, était une des principales préoccupations de la communauté car les animaux domestiques et les habitants eux-mêmes causaient fréquemment de grands ravages. Les plantes s'élevaient si hautes qu'en 1764, le juge ordonna aux habitants de choisir un garde, ou "michard", ayant pour rôle d'interdire à toute personne, sous peine d'amende, de pénétrer dans les vignes avant la publication des vendanges et de veiller à ce qu'aucun bétail n'y entre à quelque époque que ce soit.

Il avait même le droit de tuer les porcs sur place, s'ils venaient à en trouver en vaction. Quelque ces dispositions rigoureuses, le messier élu Simon Follitt, en l'occurrence, devait verbaliser quelques fois sur une vache au "pail rouge" qui divestait le vignoble des Maladières. Peu à peu, les plantes se firent aussi nombreuses qu'envahissantes. En 1770, le procureur d'office charge de faire respecter l'ordre, se lamentait: "Les habitants de Rignot, méconnaissant leurs véritables intérêts, se repaissent pour-mellement dans les vignes pour y manger le peu de raisins qui paraissent approcher de leur maturité". En fait les Rignots s'en prenaient surtout aux vignes de ceux qui n'étaient pas vraiment du pays et principalement à celles

des "bourgeois" de Bourg, qui investissaient en achetant les terres et les vignes du pays. Géolons la sainte de Claude François Ruydplet, procureur es cours de Bresse, demeurant à Bourg et largement possesseur à Rignat' (1772).

¶ Dans le village de Rignat, où l'on ne connaît ni règles, ni règlements, l'on ne cesse de dévaster les campagnes, publiquement les vignes, depuis que les saisons commencent à varier. Dans ce village d'icelle, les enfants n'ont pas d'autres saisons. Les pères et les mères, les maîtres et les maîtresses envoient leurs enfants et leurs domestiques les uns pour garder une vache, les autres deux boeufs, et les autres quelque mûre bétail, en petit nombre, par troupeaux séparés, et autant de détachement, autant de vol et de brigandages, soit dans les vignes soit dans les terres à gros bled, les ravines et autres lieux.

C'est est exposé à la rapine, surtout les vignes et les arbres à fruits. Bien ne peut résister ces abus. Il est même étouffant que la partie publique ne fasse aucune démarche.

Le suppléant est un de ceux qui souffrent le plus de tous ces désordres. Son éloignement facilite le pillage. Il vient de s'apercevoir et a été instruit que plusieurs bourgeois lui ont débasté depuis quelques jours une vigne de vobis. Sources appelées "Nou Talley" et une autre de 10 arbeses appelée "Nou Pilon" (1). Ils présentent il me s'y trouve pas le quart de la production. De tous les petits voleurs, le suppléant, jusqu'à présent, n'a pu découvrir que le bûche d'Étienne, le Buraliste, qui vendra demain, entre dans les dits deuse vignes, se soulat de saisons, en remplit sa chemise, rompt et coupe des sèves et en emporte une toute entière.

1) soit en tout près d'un hectare.

La culture.

La culture des céréales et des légumes était beaucoup moins importante que celle de la vigne jusqu'à la fin du XVIII^e siècle et, s'il y avait 60% de vignobles, il n'y avait que 17% de laboureurs, soit une vingtaine. Grâce au dénombrément de François du Saix, qui a déjà permis d'évaluer la production en vin, on connaît de la même manière celle des céréales; en effet, dans ce total de 1563, il apparaît que la dune se monte à 11 quantaux; on aboutit donc,

sachant que la dime représentait $1/13^e$ de la production totale et que le quantal vaut environ 9 décalitres, à un total de 3800 décalitres soit environ 57 tonnes. Cette production assez importante suppose que presque tous les terrains qui n'étaient pas plantés en vigne étaient cultivés en céréales. Ors peu de surface restait donc disponible pour l'élevage et le nombre des vaches déjà très restreint alla diminuant au cours du XVIII^e siècle; ainsi entre 1700 et 1750 on comptait près de 4 hectares de prés en fens. On réservait au bétail, d'ailleurs très peu nombreuse, les terrains les moins bons, les haies, les bruyères, les vignes du voisin, et les bois de la commune.

Outre les céréales, froment, orge, blé, avoine, seigle, on cultivait beaucoup de légumineux, fèves, navets, fèves, pois, lentilles etc... auxquelles il fallait d'ajouter le chanvre.

La maison du laboureur était toute aussi esquive que celle du vigneron. Elle comprenait cependant une grange pour abriter la réserve de fourrage, et les outils, un ~~modèle~~ et une écurie ou logeait le bétail. Parmi les outils on note généralement un ébène et un tombeau, un "bauf" une charrue, une faucheuse, un ~~de~~ trident, une "trane" des "fossoues" une enclume pour forger le fer et quelques autres.

Le bétail ne comprenait guère plus d'une vache, surtout destinée à la reproduction, une genisse pour assurer la relève, deux ou trois taureaux pour en faire des boeufs de labour, quelques brebis et, chez les plus riches, des poules. En règle générale, chacun avait une ou deux paires de boeufs.

Les forêts

Une autre ressource très importante provenait de l'exploitation du bois. Ce matériau servait pour la construction, le chauffage, le charbon de bois, les fous à chaise, l'élevage et l'ébénisterie.

La forêt du Luminaria appartenait à l'église et fournissait des ressources à la fabrique. Elle était située près de la limite qui sépare Rignat de Gournans.

La forêt de Vieuchin, elle aussi, très importante, était anciennement partagée entre les communes de

Rignat, Neuville, Moirans, et Gravellès. En 1496, les syndics de Rignat, Nicolas et Pierre Guadet en vendirent une partie au seigneur de Chateaufort mais ils réservèrent pour leur communauté le droit d'envoyer paître son bétail, les porcs sur tout, excepté pendant le temps du glandage qui commence à la Saint-Martin et dure jusqu'à la Saint-André (1). La partie qui fut l'objet de cette vente avait pour limites le bois des habitants de Moirans, le chemin de « la Planche » (2) à Rignat, le bois du seigneur de Fromente, le chemin de Gravellès à Moirans et le bois des Flechons de Résigné. Sous XVIII^e et XVIII^e siècles, cette forêt était habitée par quelques personnes qui y avaient leurs cabanes; on y rencontrait aussi des sabotiers et des charbonniers. Les registres paroissiaux mentionnent dans le cimetière de Rignat où Benoît Mozanet, « laquelle demuroit dans le Vicendun et estoit fille de François Mozanet, charbonnier dans ce même lieu ».

Le seigneur de Rignat de son côté possédait aussi des forêts improductives, tant pris de son état que dans la « Forêt de Bohas » actuelle. Ce lui appartenait une combe boisée qui on appelait la Combe à Mousseigneur de Rignat et qui est devenue de nos jours la « Combe Mousseigneur ». Sous XVI^e siècle, François du Saix, qui possédait aussi le château de Rivière, faisait venir de sa forêt de Rignat, les pièces de chênes destinés à la construction de ses pressoirs, à la réparation de ses charpentes, et la chaux nécessaires aux murs.

Bornis une partie de la forêt de Vicendun, les habitants possédaient surtout celle de Guadet qui appartenait d'ailleurs toujours à la commune. Elle était limitée par la forêt du seigneur de Bohas, par celle du seigneur de Rignat, par les terres de Moirans et celles de Rignat. Chaque année on y faisait une coupe dont les habitants tiraient leur bois de chauffage. Malheureusement elle était dévastée par les signaux. Quelque les mesures que prenait la communauté elle-même. En 1758 le bois, ou dire des syndics, était dans un état lamentable. Les dégradations provenaient des coupes faites qui y faisaient les habitants depuis toujours et contre lesquelles la justice ne pouvait pratiquement rien. En voici un exemple: « Le jour d'hui 20 décembre 1755, sur les dix heures du matin, nous sommes allés à Rignat, à la prière et sollicitation des syndics et nombreux habitants

du lieu pour faire, suivant la coutume, chez tous les habitants, la visite et perquisition pour voir s'il ne s'y trouverait point des chiens ou balivots d'un bois appelé Givat, situé dans la paroisse de Rignat et lui appartenant et que les habitants dévotaient entièrement. Après avoir fait nos recherches dans diverses maisons, toujours accompagné des dits serindies, sergent et principaux du lieu, nous sommes entrés chez Jean Baptiste, fils de Jacques Guillard, vigneron du dit Oude qui a commencé à me menacer en me faisant le poing et se mit en devoir de nous pousser dehors de chez lui nous disant qu'on lui avait trouvé six blétons provenant de la forêt, mais qu'il en avait bien d'autres et qu'il en couvrait encore plus de quarante, et s'adressant à moi et me traitant de "Foutre Jean Foutre", par diverses fois, toujours en me faisant le poing et me menaçant. Il me dit qu'il se foudrait de tout ce que je ferais qu'il en avait bien vu d'autres, qu'il n'avait pas peur avant, et desquels il s'était également foutu, toujours en me menaçant et rebroussant ses cheveux à double sous son chapeau, et il me dit encore que j'étais bien heureux d'être accompagné que sans quoi il m'apprendrait à faire la visite chez lui et qu'il y avait longtemps qu'il m'en voulait: Le Diable se moquait ainsi et le me retournait avec ma compagnie sans lui rien répondre. (du se sacher.)

Quelle danger qui menaçait ce malheureux bois de Givat venait du bétail. Ainsi les singes se plaçaient, un jour de 1751 "qu'il y avait dans les parcelles Georges à la Saint Martin 1750 et à la Saint Martin 1751, la quantité de 11 bestes de bestes à cornes qui paissaient": 11 boucs à taurouse, 6 vaches et une chèvre.

Après ces déprédations, soit dans les vignes, soit dans les bois, nécessitaient des mesures énergiques. L'année du 1764, les habitants se réunirent pour délibérer sous la conduite des singes Georges Batten et Joseph Bouillout afin de nommer un garde-bois et un meunier (gardienneté) et en fixer les gages et les suffrages se portèrent sur Georges et Simon Folliat.

Ces mesures n'eurent malheureusement pas le résultat escompté et les savares continuèrent paisiblement jusqu'à la Révolution.

1) soit du 11 au 30 novembre

2/ Planche. hameau de Neuville/Stein. Le terme désignait une parcelle en bois sur le Suam.

La chasse.

Sous l'ancien régime, le droit de chasse était réservé aux seigneurs et lui seul pouvait donc permettre de chasser sur les terres dépendant de sa seigneurie. Selon d'aut à Rignat plus encore qu'ailleurs, les habitants n'avaient cure des lois et chassaient où et quand bon leur semblait. Le produit de leur chasse complétait leur ordinaire et souvent même les prises étaient si nombreuses qu'ils allaient les vendre au faubourg des Halles à Bourg ou bien aux marchands ambulants qui parcouraient la région. Évidemment c'était pour le procureur une occasion de plus de se lamenter. Johni en 1787, il déclarait : "l'effroyable de toutes parts que plusieurs particuliers, vigneron, laboureurs et autres de Rignat, s'immiscent sans aucun droit de chasser publiquement en tous les temps de l'année, aux perdrix et perdreaux, tant gros que rouges, et autres gibiers, aux filets, panaches et brandons, contre les ordonnances de son Altesse, quoiqu'elles soient publiées annuellement dans ledit village."

La panache désignait un grand filet à petites mailles. La chasse à tal panache se pratiquait en tendant ce filet sur deux grandes perches du "bique" à l'indroit l'entrée du passage d'une compagnie de perdrix. Tout fait vendait donc à l'attrait les oiseaux contre le filet. Pour cela on les attrapait avec des grânes - on disait alors qu'on les "abergait" et on les effrayait de manière à ce qu'ils s'envolent en direction du filet. Les oiseaux pris on baissait les perches et il ne restait plus qu'à leur tendre le ~~corde~~ cou. Cette chasse se montrait particulièrement efficace lorsqu'on la pratiquait "aux brandons" :

Le soir on abergait une compagnie de perdrix avec des grânes, puis les oiseaux restaient sur place pour passer la nuit. On tendait alors la panache sur les biques puis, vers 10 heures du soir, on venait avec des torches ou "brandons" et on effrayait les oiseaux qui en s'envolant se précipitaient contre le filet.

Certains habitants s'étaient spécialisés dans ce genre de chasse malgré, on l'a vu, les défenses réitérées. L'un d'eux déclarait même avec l'esprit frondeur qui caractérisait le rignat du XVIII^e siècle « qu'il se foutait des défenses que faisait le curé, que celui-ci n'était pas sage de le chagriner sur la chasse et qu'il pourrait bien s'en repentir ».

Quelques habitants étaient aussi passés maîtres dans l'art de prendre des oiseaux avec des laes de cire et certains, dit un document de l'époque, « faisaient métier de cette chasse ».

On chassait aussi au fusil, le lapin et le lièvre, mais cette pratique, sans doute, beaucoup trop bruyante, était beaucoup moins prise des habitants : d'ailleurs la seule mention qui en est faite dans les textes figure dans une plainte de l'Évêque Viard de Pimelle. Je ne cite les habitants de Yournans qui venaient chasser sur le territoire de la seigneurie de Rignat !

Une population turbulente

L'esprit du Rignat du XVIII^e siècle, qui nous occupe dans ce chapitre est le fruit d'un certain état d'esprit. Quelques sondages effectués dans les comptes de la chapellenie de Saint-Sébastien dont Rignat relevait aux XI^e et XIV^e siècles, montrent déjà des habitants maîtres et frondeurs, tel, par exemple, celui-ci qui, comparant de vant le juge, tenta de se faire passer pour un de ses voisins ou bien et autre qui, menant sa chienne « au bon » profit de la penance de l'étable pour la traquer subrepticement contre une autre. Parfois hélas on allait jusqu'au crime ; ainsi en 1386, un certain Hugues, habitant de Rignat, s'enlusa sur le chemin de Yournans et détroussa un quêteur de Notre-Dame du Puïs ; un habitant du village prit la partie de la victime mais le forcené le frappait tant et si bien qu'il mourut. Deux ans de plus le juge n'aurait le plus souvent à traiter que des cas bimbis : vols de plus souvent d'outils, par exemple, et autres péccadilles.

Les cabarets.

Sous l'ancien régime et plus encore peut-être que maintenant, surtout dans les campagnes, les cabarets et les tavernes étaient les grands rendez-vous de la criminalité. S'engagent s'y disputait dans l'oisiveté et, qu'on les et usées et s'abattaient dans les vapeurs de l'alcool. Le pouvoir royal régla dans ce domaine, notamment en 1689, 1699, 1717, 1719, 1763 etc. mais le plus souvent sans succès. Ces arrêtés généraux dont la fréquence témoigne assez de l'inefficacité interdisaient expressément aux habitants de fréquenter les cabarets du lieu de leur domicile et même ceux qui s'en trouvaient loignés de moins d'une lieue, ces cabarets étant réservés aux seuls voyageurs et personnes de passage. Il était en outre interdit à toute cabaretier d'ouvrir leurs maisons les dimanches et jours de fête sous peine, pour le contrevenant, de se voir infliger une amende dont le produit allait moitié au seigneur local et moitié à la fabrique de l'église. En fait, ces nombreuses arrêtés restaient lettre morte et Rignat qui n'était pourtant pas un lieu de passage de nombreux bûcherons, ne comportait, vers 1770, pas moins de trois cabarets pourvus de ceuse de Didier Berger, de Etienne Durou et de Georges Pilloux. Il va sans dire que devant une telle abondance l'administration n'entendait pas être privée du plaisir d'y passer le plus clair de leur temps: on comprend donc qu'elle les pourvût. Pour eux eurent toujours fort à faire pour veiller à l'application des lois et des règlements, d'autant plus que les habitants - on l'a déjà vu à propos des vignes et des bois - préféraient plaisier à l'école de la justice et même à se battre avec insolence à ses représentants. Voici un ~~ex~~ exemple significatif datant de 1741, il s'agit d'un procès verbal dressé par Joseph Pannu, le curial de la seigneurie: "No la suite des dépenses par nous, faites, à la manière accoutumée, à l'office de la messe, parois- siale, pour de saint Roch, 16 du présent mois d'octobre, fête votive par les habitants de Rignat (1), et comme le veut notre église, nous nous sommes transportés, assistés de Joseph Nappet, notaire seigneur, et Claude Folliat et François Goyet, syndics du lieu, dans la maison du sieur Potier, hôte de Rignat, avec les matricules (2) de la seigneurie pour y échantillonner et reconnaître

les poids et mesures. Comme nous les y avons trouvés
fidèles nous nous sommes transportés à la chez le nommé
Joseph Bonquignon qui on nous a dit avoir vendue et vendue
effectivement du vin à petite mesure. Étant au devant de
sa maison, nous l'avons trouvé jouant avec cartes avec
plusieurs particuliers du dit Rignat, sous le toit de sa gran-
ge, publiquement, au préjudice et mépris de nos défenses.
Nous lui avons enjoint de venir nous représenter. Les poids
et mesures dont il se servoit pour vendre dans son cabaret -
il nous a fait refus et lui ayant demandé pourquoi il
pouvoit et faisoit pour autre cartes, il nous a répondu, son
chapeau sur la tête, que ce n'étoit pas avec cartes mais
bien à la "blanche" (3) ensuite de quoi, nous nous sommes
retirés! Le Guiral devait avoir l'impression de perdre son
temps!

Ces souvent, la fréquentation abusive de ces cabarets
avait un rôle néfaste sur la population et il n'est pour s'en
convaincre, que d'écouter d'autres lamentations: celles du
procureur d'office, en 1771:

"On est informé que l'ivrognerie et le vol semblent
être à Rignat des vices héréditaires, en effet les habitants
de Rignat sont dans l'usage de passer les jours et les nuits
dans des cabarets et comme leur habitude les met hors
d'état de fournir avec frais de leurs débauches, il y
pourroient par le vol et le rapine."

"Ils se portent cause plus qu'aucune espèce le jour de Saint-
Rock, nation de leur paroisse. Ils préfèrent pendant le
jour, la danse avec officiers divins et la nuit se passe
entièrement dans les cabarets à faire de la débauche" passe

Même observation en 1780: "Rignat est un en-
droit de débauche occasionnée par la multitude des cabarets
qui s'y sont formés et où on reçoit en tout temps prin-
cipalement les Pêles et dimanches, les habitants de la
paroisse qui y passent les jours et les nuits et d'où il ne

sortent jamais que non se livra à des querelles et des excès"

De fait, plusieurs disputes, quelques sanglantes y
avaient eu naissance, ainsi celle qui opposa Odus
Dameray à Joseph Briod pour une banale histoire de
chaise dans le cabaret de Didier Berger. Ils se plain-
rent d'ailleurs dans la rue et Joseph Briod qui n'en étoit
pas à son premier coup ramassa une pierre et en frappa
à la tête de son adversaire qui fut emmené chez

plus mort que vif.

- 1) Saint Roch était le patron secondaire de la paroisse
- 2) Les mesures officielles
- 3 "La Blanche" - ce n'était pas un jeu de cartes

Un mauvais garçon:

Joseph Buod

Parmi les signataires du XVIII^e siècle, quel que une des vingtaine par une jeune fille particulièrement bien soignée, entrecroisée ce Joseph Buod dont il vient d'être parlé.

Joseph d'une famille de vigneron, il naquit le 13 novembre 1754. Dans son jeune âge, sa mère s'employait à planter et comme il venait d'être né, elle lui disait: "Qu'il devait à la vie dans les grès ou dans les champs qui étaient alors chaumes", cela au grand scandale de Jeanne Eleonore Ribault la très digne épouse de Joseph Gauthier, procureur au Bailliage, qui fit alors observer à cette jeune indigne qu'elle dormait de ces mauvais principes à ses enfants, et qu'elle leur mettait la corde au col". Ce fait un tel enseignement ne manqua pas de porter ses fruits.

Le premier méfait connu de Jacques Buod remonte à 1786. Il n'avait encore que 16 ans. Pendant que la famille Gauthier était le mariage de Charles Emmanuel avec Blandine Félit de Monant Buod "Vint envahir les planches de la gallerie d'entrée de la maison où étaient sous les convives. Et ensuite jeta des pierres contre la porte, ce qui engagea le frère de du mari, Antoine, à sortir pour savoir ce qu'il était, et comme le plancher de la gallerie était enlevé, Antoine tomba et se donna un coup au flanc dont il a toujours été malade."

→ Sed même année Buod s'en prit encore à Joseph Gauthier et lui vola des sacs. Elle-ci se plaignit à lui qui consentit à se rendre avec elle pour reconnaître leurs biens respectifs; "Ils se mirent en chemin pour aller mais ils ne furent pas plutôt à la porte d'entrée du domicile que Buod qui était armé d'une hache la leva et demanda à Madame Gauthier si elle était confesse..."

Il va sans dire que la malheureuse femme ne donna pas son reste. Cependant, ne manquant pas de courage, la victime se rendit à nouveau chez son voleur mais l'accompagnement des gardes; bien mal lui en fut cette fois encore Jean Briod "la saisit par l'estomac et la serra si durement qu'elle s'en est absentie pendant trois ou quatre jours". Il semble bien que Briod prenait plaisir à martyriser cette femme jusqu'aux moissons de 1779, quelque un s'introduisait chez elle et jetait ses gabelles dans les rices et les emmena, or c'est les traicts de pelle conduisaient tout droit à la maison où dit Briod "Quelques temps après il buvait dans le cabaret de Georges Pelloud lorsque il sortit de sa poche un pistolet et qu'il fit manier aux consommateurs l'ahuis disant à haute voix qu'il venait tuer cette madame Gauthier ou bien l'inventeur. Charles Cartier fit alors des remarques qui ne lui plurent pas, puis que Briod appela son ami Bazile l'Enfer, et tous deux allèrent trouver chez lui cet imposteur, armés d'un "pistol". Ils donnèrent des coups à la porte en criant: "Gare toi! nous en voulons à ta vie! Nous avons un pistolet et un pistol à ton service. On pense bien que la porte demeura fermée.

Nous nous de mais de la même année, il se rendit chez son voisin François Saurier, maître maçon, pour lui demander du feu, mais le maçon ne faisait pas de feu car il n'avait point de bois; alors Briod lui donna dit le que le bois ne manquait pas, qu'il y en avait assez dans la forêt de Viendré et qu'il allait l'engrasser son bœuf et l'engraisser ses pistoles et que le premier qui trouverait devant lui, il lui tiendrait au ventre!"

Nous aurions la liste liste des méfaits qui devaient droit l'astidicose; on fait la carrière de Briod ne faisait que commencer. Il fit un stage dans les prisons de Bourg en 1780; on sait qu'il dut prendre la fuite en 1787 pour éviter un nouvel emprisonnement puis il disparaît sans doute la Révolution lui permit de se reconstruire.

Si Joseph Briod fait figure d'exception en raison du nombre de ses méfaits fabuleux en si peu d'années, beaucoup de signataires du XVIII^e siècles n'hésitaient pas à recourir à la violence à la moindre occasion. Tout cela se terminait au lit pour la victime, et devant le fuge pour l'agresseur.

La victime mourut le 16 juin 1779 à 48 ans sans doute des suites de cette blessure. Dis-elle même chaque la mère Bruod ne tarda pas à recueillir elle-même le fruit de l'éducation qu'elle avait donnée à son fils, et celui-ci n'about pas encore 18 ans, qu'il la battait, ainsi que sa sœur au point que fréquemment les voisins entendaient leurs appels au secours. En 1774 à 50 ans il donna un coup de couteau dans le sac de laine que Michel Nallet rapportait du moulin pour le compte d'un nommé Beaufois, ami à Rignat le sac était bien sur Vide! En 1776 il vola les gerbes de blé et les mêla avec son me dans son gerbier; la victime Georges Folliat "se plaignit amèrement du vol, qu'on lui avait fait et espéra que dans la quelle qui s'éleva entre lui et Bruod; celui-ci le menaça et lui montrait une boîte de poudre à tirer, lui dit que c'était pour le saluer la prochaine fois qu'il le rencontrerait" Il par de fenns de la ayant sans doute trop bu, il s'en vint à un certain Rival habitant de Châtillonnet qui se désolait dans le cabaret de Didier Berger. Joseph Goyet fut la défense du consommateur et gilla Bruod mais quelques temps après "Bruod lui dit qu'il aboît en du bonheur de ne s'être pas trouvé devant lui tout de suite sans doute Bruod ne réalisait pas aussitôt l'apaise qu'il lui aurait tiré un coup de pistolet". La même année 1776 alors qu'il était domestique chez Pierre Baillet à Drom, il vola une nuit un "bonnet" la même année, il vola des cercles de tonneau chez la dame Gauthier, celle la même qui sermonnait sa mère quelques années auparavant. La pauvre mère d'ailleurs se faisait battre de plus belle et son fils la menaçait souvent de la tuer et de bruler la maison, mais heureusement pour elle, il se contentait généralement de la traiter de "vieille sorcière". Une nuit en 1778 Michel Nallet prenait le pain à sa fenêtre, "lorsqu'il vit Bruod passer avec une voiture de plombs, celui-ci alors le menaça en lui demandant ce qu'il faisait reveillé à cette heure-ci et qu'il ferait mieux de rester couché s'il ne voulait pas d'ennuis."

En 1779, les affaires s'aggravant, Bruod trouva un assistant en la personne de Bazille Nallet qu'on appelait "l'Enfer". Ensemble, ils s'embarquaient dans la forêt de Bohad et s'attaquaient aux étrangers; ainsi, un jour Jean Baptiste Thiol, charron de Bourg, mais natif de Bohad, eut la surprise de voir venir à lui deux seigneurs de long qui avaient l'un la tête, et l'autre le bras en sanglantes

et qui le suppliaient de les accompagner pour sortir du bois; mais ils n'eurent pas avancé de quelques pas que Boud et l'enfer apparurent et voulurent frapper à nouveau les sœurs de long disant au charbon "Je ne pas se mêler de leur querelle n'y soutenu des étrangers". Alors les sœurs de long se sauvaient et abandonnèrent Thiol avec prises avec Boud et Gallet qui se saisirent de lui. Après quelques coups échangés de part et d'autre, la victime se débattait tant et si bien qu'elle leur échappa, poursuivit à corps de jeunes.

Des exemples poisonnent. Pour régler les comptes, on avait recours à tout ce que tombait sous la main. Génialement la technique encore mal perfectionnée des armes à feu, sauvait la victime. Ainsi un habitant de Rignat expliqua au juge qu'il demanda un jour à l'un de ses concitoyens, l'ayant dit qu'il lui devait proof des matériaux.

"On quelques moments après le plaignant, passant dans la place de l'Arme de Boule fut aperçu par son débiteur qui, étant armé d'un fusil, voulut tirer sur lui mais heureusement le fusil s'envoya trois fois de suite". Les outils étaient des armes beaucoup plus sûres, aussi quelques jours plus tard pour régler le différend, le débiteur "s'arma d'un trident et en donna plusieurs coups au suppliant qui en fut considérablement blessé et qui aurait été passé mort sur place s'il n'avait pas été secouru par plusieurs personnes qui accoururent au bruit". On transporta la victime à Bourg ou le sieur Gallet-Badet, chirurgien, lui prodigua ses soins, et par bonheur, le remit sur pied.

La Jeunesse

Souvent témoin de telles scènes la jeunesse était à bonne école et bien souvent les disputes des jeunes dignes dégénéraient en scènes de violence. Voici par exemple une scène survenue en 1729:

"Jean Guillard, garçon cordonnier demeurant dans la ville de Bourg, souhaitait savoir à combien sa part de bien reviendrait, vint passer quelques jours à Rignat. Un ce jour-là deux hommes, c'est la coutume, dans toutes les paroisses, de donner les défunts et comme à Rignat il n'y a aucun mortuier qui fasse cette fonction, les garçons de la dite

paroisse le pont. Ce dit Jean Guillard s'en est allé à l'église,
ensuite monta au clocher se joindre à ceux qui somnient
et se mit à sonner avec eux, ce qui facha les autres garçons
qui lui dirent fort en colère: "Tu n'as rien à faire aux cloches
tu es venu te mettre en train au sort de la milice avec les
garçons de la ville de Rouen, au préjudice de ceux de cette
paroisse". Sur ces reproches les garçons somnient et ne discon-
tinuant pas d'insulter le plaingnant des sottises les plus atroces
dont il ne peut se ressouvenir, ils en vinrent avec moins et se
mirent à donner au dit Guillard quantité de coups de pierres,
entre autres un coup d'une grosse pierre à la tête, du côté
gauche, d'où il sort beaucoup de sang. Ce dispite se ne s'en
tient pas là et finalement les somnients faisaient leur victime
à droite morte ou clocher; cependant quelques uns "en eurent
pitié", ils prirent et l'important chez son père au dit Rignat.
En fait, ce récit était partiel et Claude Carlier, sergent de mi-
lieu, malin de Rignat, donna, c'est le cas de dire, son son de
cloche assez difficile; il déposa en effet devant le juge "qui ve-
nant de Bézie avec le dit Jean Guillard, ce dernier (Robert) abso-
lument aller vers les somnients quoyque le déposant (= Claude-
Carlier) lui disait plusieurs fois "Va te coucher". (1)

Cependant comme il insistait toujours à vouloir aller,
le déposant voyant qu'il avait du vin l'accompagnait jusqu'à l'é-
glise où ils trouvèrent les dits somnients. Ce dit Guillard s'étant
bravement mis d'une pauvre (2) et ils montèrent au
clocher. Étant au clocher le dit Guillard prit la corde, son-
na, fit tourner deux ou trois fois la cloche; alors Joseph
Carlier lui oté la corde et lui dit qu'il ferait caber la
cloche et qu'il devait aller passer son vin ailleurs. Joseph
Bergier, dit le prince, lui en dit autant. Ce dit Guillard
s'adressant alors à eux dit: "Si je casse la cloche, j'en plus de
quoy la payer que vous autres".... puis et fit la
Bergier.

1) Il était entré minuit et une heure du matin quand
on sonnait les cloches le deux novembre

2) un pèbre

Les Vieilles

Heureusement les rignatis savaient aussi se divertir et on aime à dire qu'au moins les Vieilles, à Rignat comme ailleurs dans les autres villages, étaient une distraction des habitants pendant les longues soirées d'hiver. On chantait, on buvait, on faisait des farces, on boucait les cheminées pour enlever les vieilles, on racontait des histoires, bref on passait du bon temps. Malheureusement les souvenirs, lorsqu'il en reste encore, ne remontent pas bien loin dans le passé. Voici en abrégé un récit qui date de l'année 1744, eschait d'une déposition de plainte. Comme tous les testés qui nous racontent, il convient de lire celui-ci deux fois, une première pour se distraire et une seconde pour bien voir les gens avec les habitudes et les coutumes de leur époque.

« Jeanne, domestique du seigneur de Rignat nous a dit et fait plainte qui ayant contracté mariage plus d'avant le notaire le 19 décembre dernier (3) avec Jean François Sage, vigneron du lieu et que ce mariage ayant été proclamé le 31 en l'église par le sieur curé, elle se retira le jour du premier de cette année, pour s'aller coucher chez Jacques Berger. Celui-ci étoit le parrain du dit Sage et le plus proche voisin du seigneur de Rignat chez lequel la plaignante couchait depuis une huitaine de jours avec Benoîte Berger sa fille et son amie à elle.

Or il étoit avéré que tant avec que Joseph Berger leur fils et Marie Monnier sa femme, auroient complotté entre eux ce qui suit et qui fut exécuté: Joanne pour la dite Jeanne de s'aller coucher l'après avoir fait son devoir chez son maître, elle retourna à la porte du dit Jacques Berger et on la fit attendre plus qu'à l'ordinaire, et étant entrée elle ne trouva auprès du feu que Jacques Berger, son fils et ses neveux Joseph Berger et François Gault, ce dernier fut la dite plaignante et la fit assoir depuis de lui et ayant vuille avec eux environ une heure elle leur demanda s'ils ne voulaient pas s'aller coucher. Ils lui répondirent que non et qu'ils avoient encore honte à boire. Marie Malet lui eut de son lit, tandis qu'elle étoit couchée avec la dite Marie Monnier sa belle-sœur: Va-t'en donc coucher, Jeanne! il y a longtemps que la Benoîte y est!

La dite plaignante se lève, fait sa prière et va prendre de l'eau béniteauprès du lit de la dite Marie Kallé, se deshabille et se couche et la dite Jeanne comptant d'embrasser la dite Benoîte Berger comme elle avait accoutumé se trouva fort surprise et scandalisée lorsqu'elle s'aperçut à la chemise et à ses culottes que c'étoit un homme ou un garçon alors elle se mit à crier

Héla Mon Di! que tou qui cocha avoué moy?
(Héla, Mon Dieu que est-ce qui est couché avec moi)

et tous se mirent à rire et vinrent auprès du lit avec une lampe et s'y trouva Georges Follat à qui on avoit donné des coiffes de filles pour surprendre la dite plaignante qui, à l'insu tant se leva et s'habilla, pleurant, se plaignant du tour qu'on lui avoit joué, pendant que les autres en rioient et badinoient. Elle voulut sortir pour s'en retourner chez le seigneur son maître et se plaindre de l'insulte atroce qu'on lui avoit faite, mais on lui ferma la porte pour l'en empêcher, en la menaçant et en lui disant que si elle rapportoit cela au dit seigneur de Rignat, elle s'en repentiroit aussy bien que son futur épouse. Mais elle fut obligée de passer chez une le docteur de la nuit sans pouvoir sortir jusqu'au jour tandis que le dit Follat se vantait d'avoir couché avec la plaignante avant son futur épouse.

L'enquête apprit qu'après lui faire les poses communes se remirent à boire durant une partie de la nuit puis chacun retourna chez soi. On n'a pas retrouvé le jugement de cette affaire. Elle dut sans doute beaucoup démentir le juge qui consola la pauvre femme en attendant qu'elle oublie cette triste histoire dans les bras de son Jean-François

3) Cette plainte est datée du 8 Janvier 1742

Les Faguet

La famille Faguet était avec celle des Boisson Du Noyau la plus notable de Rignat avant la Révolution. Au XVIII^e siècle, elle fut sur le point d'accéder à la noblesse et au XIX^e, alors qu'elle n'avait plus d'attaches avec son bureau d'écrivain Victor Faguet (1813-1881) et le critique littéraire Emile Faguet (1847-1916).

Les Faguet tiennent leur origine de Rignat ou d'ailleurs ils prirent leur nom. En 1548 dans un recensement des rentes dues au Roi (1) on trouve la mention de « Pierre, François et Claude, enfants de Jean Benoyat Senogniat alias Faguet », alors qu'une autre branche de la famille Senogniat servait puis le surnom de Biet. Adolphe Senogniat alias Biet et Guillaume Senogniat alias Biet prêtre, son frère de Rignat Faguet n'est donc que le surnom attribué à une branche de la famille pour la distinguer de l'autre par la suite. Les surnoms l'emportent et peu à peu on oubli complètement le patronyme original.

On trouve déjà le nom Senogniat à Rignat en 1434, mais il désigne alors un puits et il est difficile de savoir l'acte de document, lequel du puits ou de la famille a donné son nom à l'autre. En 1464, ce puits était abandonné (secumum) et il s'en écoulait un ruisseau qui descendait, par un chemin de Rignat appelé « La Rue », pour aller se perdre dans la plaine de Moirans. Le chemin de la Rue existe toujours quand au puits il s'agit peut-être du « Bon Puits » actuel.

L'absence de registres paroissiaux anciens ne permet pas de rattacher d'une manière précise les Senogniat alias Faguet de 1548 au Faguet du milieu du XVIII^e siècle vers 1650. En tout cas, cette famille venait à nouveau de se diviser en 2 branches sans que l'on puisse savoir laquelle était l'aînée. Il serait fastidieux d'en donner la généalogie complète d'autant plus que chaque membre donnait naissance à une dizaine d'enfants en moyenne. Nous nous contentons de citer quelques noms.

1) A.D Isère B

Branches A

Georges Faquet

mort avant 1686

↓
George

Bourgeois de Rignat
Vif en 1646

↓
George

1630-1634

Notaire Royal à Rignat
ep. Jeanne François Baicat
Ils eurent, entre autres

↓
1 George

Notaire royal
ep. Marguerite Langier
Ils eurent au moins deux fils
Joseph 1691 et Philibert 1692

2 Philibert Bonaventura Prêtre

Docteur en Théologie
Curé de Lent 1716-1718
Curé de Moullemas 1718-1780
Sindic général du diocèse de Bresse 1715
Promoteur du diocèse de Genève
Archiprêtre. Prieur de Saint Sorlin

3 Camille - Antoine

V. 1679 - 1759

Bourgeois de Lent

Notaire de S.A.S. le Prince de Dombes
inhumé dans la chapelle St Eloi
de l'église de Lent. Il eut 1 fille et 1

↓
François Marie

† en 1788 à Bourg

Avocat au parlement de Dombes
Procureur du roi en la Cour d'Appel de
Bresse.

Sindic général du Tiers état de Bresse
et Dombes, ep. Anne Brangier fille de
l'avocat Charles Brangier Ilc 113
Jum 1738 à Bourg

- ↓
- 1 Laurent
Ils eurent plus de douze enfants dont
8 seulement leur survécurent
Docteur en médecine
 - 2 Abraham
Né en 1743 à Bourg
Bourgeois à Chambéry
 - 3 Henri
Docteur en médecine à Bourg
 - 4 Marie

5 Jean Claude
Né en 1750 à Bourg - "Contrôleurs de
la Régie générale du département de
Montpellier"

6 Emmanuel
Négociant à Marseille

7 Françoise

8 Barbe

Nous enclions ici la généalogie de cette branche car après la
mort du père elle n'eut plus aucune attache avec Rignat
Branche B

Cette branche remonte à Jean Faguet, sans doute par-
sint peu éloigné de Georges Faguet, souche de la branche A
Elle s'implante très tôt à Bourg, mais certains membres
revinrent se fixer à Rignat

Jean Faguet
↓

Guillaume
↓

Maréchal des Logis de Princes de Gondé
demeure à Bourg vers 1675. Il eut
entre autres:

1 Philibert

Avocat au Bailliage de Bresse
Ils eurent au moins 10 enfants tous
nés à Bourg entre 1669 et 1693

2 Charles

1640-1690 médecin à Bourg. ep.
Claudine Brun. Ils eurent plus de 6
enfants tous nés à Bourg

dont Louis, Prosper et surtout :

Joseph

1672?

Il vint se faire à Rignat le bureau de sa famille. Il acquit la seigneurie de Nobles en 1712 et la posséda jusqu'en 1728 (1) et Hélène de Châtillon en 1700. Ils eurent pas moins de 10 enfants parmi lesquels

1 Joseph

né à Rignat en 1702 dit Champicour
Conseiller au Présidial de Dijon
avocat en parlement.

2 Bernard

né à Rignat en 1706 mort vers 1760
Il se fit à Tossiat ou il est dit
'Bourgeois' et Marie Sibut qui lui
donna entre autres :

1. Jean François

Praticien à Tossiat

2 Pierre

Officier de Santé. et Charlotte Boiget
dont il eut plusieurs filles et un fils,
Jean - Marie. Maître en chirurgie à Saint

3 Antoine

Maître chirurgien accoucheur à Bourg
puis à Marboz et à Foissiat.
et Marie Madeleine Mousse. D'ense naquit

Jean François

Né à Foissiat le 27 décembre 1773. Il
exerçait la profession de Vétérin (2) et sa
cousine Marie Antoinette Faquet ne
eurent le 25 juillet 1784. Ils eurent
pour fils :

Victor Faquet

Né le 4 mars 1812 à Bourg mort à
Poitiers le 6 novembre 1881. Il fut écrivain
estimé en son temps mais maintenant
bien oublié. Il enseigna avec collègues
de Bourg et Mantua, puis à Bourbois
Vendée et à Poitiers. Il avait collaboré

dans sa jeunesse au Journal de
l'Éclair, au Courrier de l'Éclair et
à l'Éclair de Nantes. On lui doit
un roman en vers: Béatrice de Fon-
tenelles, une traduction en vers de
l'Éclair de Sophocle (1849) des poésies
sur l'annexion de la Savoie à la France
le Souvenir de l'abbé Gouin et enfin
deux tragédies: Libère le Capric (1868)
et François de Rimini (1846) ils eurent
pour fils:

↓
Emile Faquet

Né à la Roche-sur-Yon, célèbre écri-
vain littéraire. Nous renvoyons le lecteur
à ses dictionnaires et manuels de
littérature.

1) Adolphe: fils à Villeneuve. L'ayant acheté 8000 francs à
Marie de Longueville, veuve d'André de La Roche, il
le revendit 16.000 à l'abbé Pierre Duvillier, Chanoine
de Bourges

2) C'est à lui semble-t-il que l'on confia en 1800
un vitrail de Brion. On ne peut juger de la valeur
de son travail car ce vitrail ne fut jamais remplacé

(Voir Chavet, les édifices de Brion p. 79 (1897)